



UNIVERSITÉ DE NANTES



INSTITUT
d'ECONOMIE
et de MANAGEMENT
de NANTES - IAE



Analyse de presse :

Édition novembre
2014

D'ÉC 

UN MOIS D'INFO

Réalisation par les Masters 2

« Gestion de Patrimoine » et « Gestion des Risques »

Antoine DURAND
Elise ICHSTCHENKO
Benoît NIVOL
Chloé ROSSEL

Florian BAUDIN
Benoît LE GAL
Anh Duong NGUYEN
Pierre-François TANGUY
Amélie VANDENBERGHE



Antoine DURAND - M2 Gestion de Patrimoine

Stage : en recherche d'un stage en gestion d'actifs

Projet Professionnel : intégrer une société de gestion d'actifs ou de portefeuille



Chloé ROSSEL – M2 Gestion de Patrimoine

Stage : assistante banquiers privés – LCL Grande Fortune (75)

Projet professionnel : devenir banquier privé ou gestionnaire d'actifs



Benoît NIVOL – M2 Gestion de Patrimoine

Stage : assistant conseiller en gestion de patrimoine – Crédit Agricole Nantes Lagarde

Projet professionnel : CGPI spécialisé sur les dirigeants



Elise ICHSTCHENKO – M2 Gestion de Patrimoine

Stage : assistante conseiller en gestion de patrimoine – Crédit Agricole Atlantique Vendée

Projet professionnel : devenir banquière privée



Benoit LE GAL – M2 Gestion des Risques

Stage : consultant junior en cession/acquisition d'entreprise – Interface Transmission

Projet professionnel : « J'aimerais bien réussir ma vie »



Anh Duong NGUYEN – M2 Gestion des Risques

Stage : en recherche d'un stage en analyse risques de crédit/marché

Projet professionnel : contrôle des risques en salle de mar-



Amélie VANDENBERGHE – M2 Gestion des Risques

Stage : conseillère clientèle des professionnels – Crédit Agricole Atlantique Vendée

Projet professionnel : exercer en assurance entreprise



Pierre-François TANGUY – M2 Gestion des Risques

Stage : assistant chargé d'affaires entreprises – CIC

Projet professionnel : devenir chargé d'affaires entreprises



Florian BAUDIN – M2 Gestion des Risques

Stage : assistant des chargés d'affaires entreprises – LCL Angers

Projet professionnel : « je souhaite devenir patron »

Editorial

Tic Tac Tic Tac le temps est venu de vous présenter notre revue de presse du mois de Novembre !

La Rédaction a repris pour vous toutes les informations du mois à ne pas louper ! De la loi Macron, cruciale pour la seconde moitié du quinquennat de François Hollande à la bataille médiatique pour la prise de contrôle du Club Med en passant par les grandes lignes de la loi de Finances rectificatives de 2014, l'actualité ne nous a laissé aucun repos !

Et c'est loin d'être fini puisque 2015 s'annonce riche en réformes et en restructuration notamment dû à l'annonce de l'OCDE d'absence d'embellie de la courbe du chômage avant 2016 et la décision de la BCE de lancer ou non un programme de rachat d'emprunts d'Etats assimilable à du Quantitative Easing. *« Il y a deux manières de conquérir et d'asservir une nation, l'une passe par les armes, l'autre par la dette ».* John ADAMS

Nous vous laissons le soin de parcourir nos articles à votre guise afin d'y trouver un traitement détaillé de l'information de novembre.

Toute l'équipe vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année ainsi qu'une bonne lecture. Rendez-vous très vite pour notre présentation du 19 décembre.

L'Equipe de la Rédaction



Les opinions exprimées dans le présent document ne représentent pas nécessairement la position de l'Université de Nantes ni de l'IEMN-IAE

Sommaire

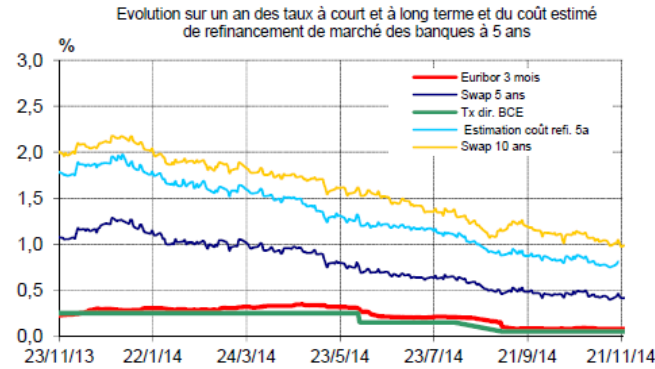
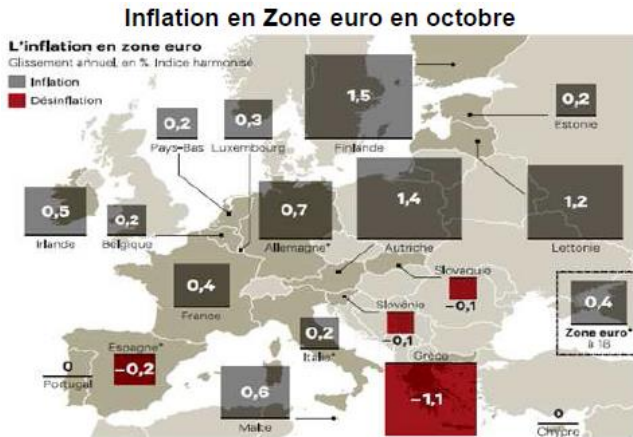
Editorial

Sommaire

Page de marché – 27/11/214	1
Une loi pour tous... les problèmes	4
Un effet de levier de 1 pour 15 !.....	5
Super Mario veut faire plus	6
Le Rouble Russe ne vaut plus un Kopeck !.....	7
Beaujolois Nouveau : vraie star au pays du soleil levant.....	8
La quatrième récession du Japon depuis 2008.....	9
Les sanctions pleuvent sur les banques américaines	9
Xiaomi - le troisième vendeur de smartphones au monde	10
Pour la première fois, le G20 s'engage sur le climat	10
Bourse : Hong Kong et Shanghai auront accès aux marchés chinois	11
Surtaxe sur les retraites chapeaux : vers une suppression de ces contrats ?	12
Modification du traitement fiscal des dividendes	13
Les changements dans l'immobilier français.....	14
Vers une plus forte baisse de la rémunération des Fonds Euros	16
Brève Gestion de Patrimoine	17
L'alternative au Fond Euros, Euro-Croissance et Vie-Génération	18
Absentéisme: risque insoluble?	20
SNCM, la fin du voyage ?	21
Poursuite de la saga Club Méditerranée : Pas de farniente pour Bonomi et Fosun	22
C'est la fête à la pompe !	25
Le cyber-risque, une préoccupation dans l'ère du temps	26

Une autre forme de finance.....	28
Sanction record pour CNP Assurances.....	29
Enquête préliminaire pour délit d'initié présumé à la BNP Paribas	30
Le risque climatique	31
Marché de l'art Jean DUBUFFET – L'insoumis	35
Actualités culturelles.....	38
Interview	41
Agenda IEMN-IAE.....	44
Bibliographie	45

Page de marché – 27/11/214

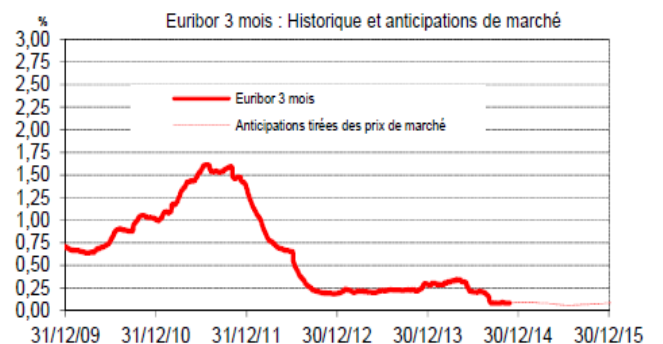
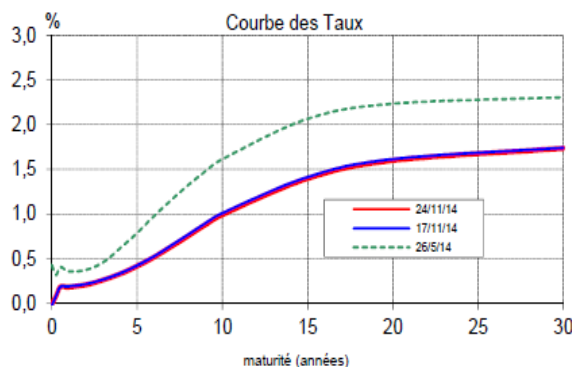


Estimation du spread de refinancement des banques à 5 ans : 0.35% ➔ 0.37%

Source données : Bloomberg

- La Commission européenne révisé à la baisse ses prévisions de croissance et d'inflation en Zone Euro. La reprise prévue sur 2015 devrait être lente sur fond d'une inflation très faible.
- Ralentissement de la croissance en Chine depuis un an où la progression des investissements s'essouffle et est à son plus faible niveau depuis 13 ans.
- L'indice IFO du climat des affaires allemand de novembre enregistre sa première hausse après 6 mois de baisse continue. L'économiste de l'institut IFO estime que la baisse de l'euro et la nette chute des cours pétroliers contribuent à l'amélioration du sentiment de confiance des entrepreneurs allemands.

Taux d'intérêt Zone Euro



Taux d'intérêt court terme

Euro	
EONIA	0,02%
Euribor 1 mois	0,01%
Euribor 3 mois	0,08%
Euribor 6 mois	0,18%
Euribor 12 mois	0,33%

Autres devises 25-nov

Libor 3 mois USD	0,23%
Libor 3 mois CHF	0,00%
Libor 3 mois JPY	0,11%
Libor 3 mois GBP	0,56%

Source : Bloomberg

Taux d'intérêt long terme (CMS)

Maturité	EUR	USD
1 an	0,08%	0,34%
5 ans	0,40%	1,68%
10 ans	0,95%	2,36%
20 ans	1,55%	2,81%

Principaux taux obligataires

OAT 10 ans	1,05%
Taux 10 ans Allemagne	0,74%
Taux 10 ans Etats-Unis	2,25%
Taux 10 ans Espagne	1,97%
Taux 10 ans Italie	2,16%
OAT 30 ans	2,13%

Taux d'intérêt - France

Taux Livret A	1,00%
TMO au 31/10/14	1,48%

Anticipations des marchés : taux de refinancement BCE & Euribor 3 mois

	Taux Refi.	Euribor 3 mois
27/11/14	0,05%	0,08%
déc.-14	0,05%	0,08%
mars-15	0,05%	0,09%
déc-15	0,05%	0,08%

- L'inflation en Zone Euro, toujours aussi faible, maintient les taux d'intérêts très proches de leurs plus bas niveaux historiques. L'anticipation d'un premier relèvement des taux directeurs par les investisseurs est désormais reportée à fin 2015.
- La FED annonce la fin de son programme de rachats d'actifs mensuels mais affirme sa confiance dans la poursuite de la reprise économique. Des perspectives de reprises plus faibles sont évoquées en Europe, en Chine ainsi qu'au Japon.
- Les déclarations de M. DRAGHI évoquaient la possibilité de rachats de dettes d'états pour faire remonter l'inflation aussi vite que possible et contrer les anticipations qui sont à des niveaux excessivement bas. L'évolution de la taille du bilan de la BCE et les effets sur l'économie seront surveillés étroitement et, au besoin, la BCE pourrait lancer un rachat d'emprunts d'états au T1 2015.

- Toujours à un niveau élevé face aux principales devises, le dollar se maintient après la révision en hausse de 3,6% à 3,9% du PIB américain au 3^{ème} Trimestre.
- Le Yen continue de s'affaiblir, au plus bas depuis 7 ans. Les spéculations sur l'organisation d'élections anticipées favorisent cet affaiblissement.

Taux de Change (fixings BCE)

mercredi 26 novembre 2014

	Fixing	Var./mois	Var./31/12	Var. / 1 an
EUR/USD	1,248	-1,6%	-9,5%	-7,9%
EUR/GBP	0,791	0,5%	-5,1%	-5,6%
EUR/JPY	146,9	7,4%	1,5%	7,0%
EUR/CHF	1,203	-0,3%	-2,0%	-2,3%

Marchés actions

mercredi 26 novembre 2014		Cours clôt.	Var./mois	Var. / 31/12/13	Var. 1 an
Indices boursiers	CAC 40	4 373	6,8%	1,8%	2,2%
	Eurostoxx50	3 226	7,6%	3,8%	5,3%
	S&P 500	2 067	5,4%	11,8%	14,7%
	FTSE	6 729	5,7%	-0,3%	1,4%
	Dow Jones	17 828	6,0%	7,5%	10,9%
	Nasdaq 100	4 318	6,7%	20,2%	25,3%
	Nikkei 225	17 384	13,0%	6,7%	12,0%
	MSCI G7 (€)	140	6,8%	16,8%	17,9%
	MSCI Emerging Market (\$)	1 012	3,5%	0,9%	0,7%
Autres	Matières premières				
	Rogers Intern. Commod.	3 149,3	-1,6%	-10,9%	-9,5%
	Goldman Sachs Commod.	3 997,8	-4,4%	-17,2%	-15,9%
Obligataire	EuroMTS maturité 5-7 ans	222,8	1,2%	11,0%	10,0%
	Crédit				
	iTraxx Main Europe 5 ans	59,5	-8,11	bp sur le mois	
	CDX (IG USA) 5 ans	60,3	-4,73	bp sur le mois	
	iTraxx Sovereign 5 ans	31,6	-1,15	bp sur le mois	
Immobilier	EPRA Europe €	1 875	5,9%	17,5%	17,8%
Gestion alternative	HFRX Global Hedge Fund €	1 133	1,0%	-0,2%	0,6%

- Les indices boursiers américains se portent bien et continuent de battre des records historiques suite à la victoire des républicains au congrès. Le S&P500 gagne désormais 14,7% depuis le premier janvier.

- L'écart de performance depuis le début d'année continue de croître entre l'Eurostoxx50 et les indices américains qui enchainent les records.
- Après plusieurs séances de rebond, les indices européens reperdent du terrain suite à la publication des indices PME, au plus bas depuis près d'un an et demi.
- Le DAX se rapproche de son plus haut niveau de l'année, après 10 séances de hausse d'affilée rassurées par de bonnes statistiques d'activité.



Matières premières

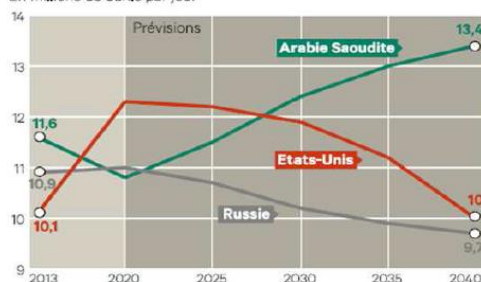
	Cours clôt.	Var./mois	Var./31/12	Var. / 1 an
Or (\$/once)	1 198	-2%	0,7%	-3,6%
Brent (\$/baril)	77,8	-9%	-29,8%	-29,9%
WTI (\$/baril)	73,7	-9%	-25,1%	-21,3%
Cuivre (\$/tonne)	6 571	-2%	-10,7%	-7,0%
Blé (\$/boisseau)	5,58	4%	-14,0%	-18,1%

Les cours de l'or ont inscrit un nouveau plus bas historique depuis avril 2010 à 1198\$. Après une chute de 30% en 2013, l'or continue de baisser du fait d'une faible inflation, de la hausse du dollar et du manque de soutien de la demande mondiale.

- Chute de 5% des contrats à terme sur le minerai de fer en Chine. A 70\$ la tonne, le prix du minerai plonge de 52% cette année.
- Le cours du Brent est toujours en baisse à la suite de la réunion de l'OPEP qui a confirmé le maintien des plafonds de production.

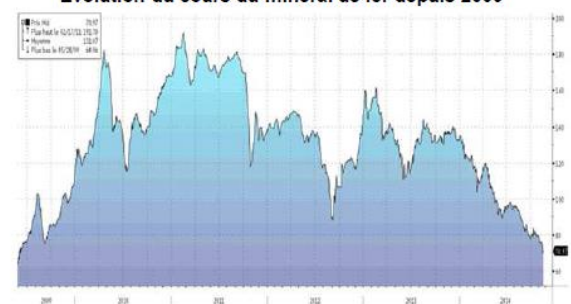
Prévisions de production des 3 principaux pays à l'horizon 2040

En millions de barils par jour



Source : AIE, Les Echos

Evolution du cours du minerai de fer depuis 2009



Une loi pour tous... les problèmes

Son arrivée à Bercy avait suscité un engouement certain, le banquier social-libéral, Emmanuel Macron, désormais Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, connaît en ce moment ses premières passes d'armes.

Présenté lors de la conférence de presse du 15 octobre 2014, le projet de loi pour l'activité, déjà surnommé « la loi de tous les dangers », ne cesse d'alimenter le débat.

Ce projet de loi pour la croissance et l'activité ne cache pas ses ambitions : moderniser le pays et améliorer sa croissance potentielle. Que se cache-t-il derrière cette philosophie ?

Lever les freins à l'activité, investir et travailler, c'est-à-dire ?

Professions règlementées

Le Ministre prévoit d'instaurer la libre installation, si celle-ci ne comporte pas un risque de faillite pour des concurrents. Par ailleurs, le droit de cession de clientèle est maintenu. Les tarifs des notaires seront plafonnés. Enfin, la catégorie « avocat d'entreprise » va être créée.

Libéralisation des autocars

L'ouverture, sans autorisation préalable, de nouveaux services de transports interrégionaux par autocars sera permise, si



Emmanuel Macron, le 30 août 2014, à Paris – Fred Dufour (AFP)

les collectivités territoriales jugent qu'ils ne portent pas atteinte à un contrat de service public.

Logement et urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) sera transféré à l'échelon intercommunal. Concernant l'urbanisme commercial, l'autorité de la concurrence pourra désormais donner son avis sur l'implantation des commerces.

Etat actionnaire

Les dirigeants d'entreprises dont l'Etat est actionnaire unique ou majoritaire verront leur rémunération limitée à 450 000 euros annuels.

Travail dominical

Trois zones vont être créées : « commerciales », « touristiques » et « touristiques internationales ». Dans ces zones, l'ouverture des commerces le dimanche sera possible. Les contreparties financières pour les salariés devront être négoc-

ciées par branche ou par entreprise.

Conseil des prud'hommes

Les conseillers des salariés et des employeurs devront suivre une formation commune. Et dorénavant, l'inspecteur du travail pourra infliger des amendes aux entreprises.

Epargne salariale

La « prime Sarkozy », obligeant les entreprises qui augmentent leur dividende à verser une prime à l'ensemble des salariés, sera supprimée. Les dispositifs d'actionnariat salarié tels que l'intéressement et la participation aux bénéfices seront, quant à eux, étendus aux PME et les fonds récoltés seront dirigés vers un meilleur financement de l'Economie.

Tribunaux de commerce

Une spécialisation des tribunaux de commerce sera opérée. Son but : renforcer leur efficacité, qui est un enjeu pour les entreprises.

Simplification de l'Economie

Le texte prévoit la création d'une carte d'identité virtuelle des entreprises, pour sécuriser les échanges avec ses partenaires. Aussi, les obligations comptables des TPE se verront allégées.



Photo archive RL/Julio Pelaez

La loi Macron s'annonce donc comme une loi majeure du quinquennat. Les objectifs sont louables

mais les orientations semblent assez floues voire contradictoires et les mesures plutôt douces.

En effet, là où l'on souhaite simplifier l'Economie, on y ajoute des règles avec beaucoup d'exceptions, on souhaite développer des activités mais on donne à une collectivité le pouvoir d'interdire ou de limiter celles-ci.

Emmanuel Macron semble penser que sa loi est un remède aux trois maladies françaises qu'il a identifiées : la défiance, la complexité et le corporatisme. Et si Emmanuel Macron n'avait pas pu s'attaquer aux vrais problèmes de l'Economie française ? Les 35 heures, la faiblesse des marges des entreprises limitant leurs investisse-

ments, le déficit du commerce extérieur, ou encore le manque de projets industriels... Le Ministre s'attaque régulièrement à certains tabous lors de ses interventions dans les médias mais il n'en est rien dans sa loi.

Le texte, qui sera présenté en Conseil des Ministres le 10 décembre et débattu au Parlement en février, n'a pas fini de faire couler beaucoup d'encre et d'agiter les esprits, qui pensent encore que l'on peut avancer sans effort. C'est pourtant ces derniers qui ont, d'ores-et-déjà, gagné la bataille. Monsieur le Ministre, il reste encore quelques jours pour faire avancer la version définitive du projet de loi, au travail !

Un effet de levier de 1 pour 15 !

Alors que la crise reste toujours bien ancrée en Europe, Bruxelles décide de mettre la main à la pâte. Jean-Claude Juncker, président de la Commission Européenne, annonce le mercredi 26 novembre, un grand plan d'investissement à effet de levier, pour ne creuser la dette des pays membres.

Ce plan doit drainer 315 milliards d'euros sur les 3 prochaines années afin de relancer l'investissement, en recul de 17% au deuxième trimestre 2014 par rapport à 2007. L'effet de

levier permettra de générer 15 € pour chaque euro mis dans le programme. Le nouveau fonds : European Fund for Strategic Investment (EFSI), sera géré par la Banque Européenne d'Investissement.

La BEI investira 5 milliards d'euros dans ce fonds, 16 milliards de garantie seront portés par le fonds du budget européen, ce qui porte le capital du fonds à 21 milliards en cas de « coup dur ». Ces 21 milliards permettront d'emprunter 60 milliards d'euros auprès de la BEI (La BEI emprunte sur les

marchés à un taux attractif, grâce à sa notation AAA.). Le reste, soit 239 milliards d'euros seront apportés par des cofinanceurs publics (banque publiques nationales, ex : BPI) ou privés.

Près de 800 projets ont déjà été déposés à Bruxelles, mais tous ne seront pas financés. La commission souhaite privilégier les projets n'ayant pas trouvé de financement classique, qui ont un modèle économique viable et qui peuvent être rapidement mis en route. Il n'y aura pas de quotas par

pays, seul les meilleurs projets seront sélectionnés par un comité d'experts indépendant, et ce, dans l'optique de ne

pas faire fuir les investisseurs.

La France a d'ores et déjà déposé ses projets, des investissements concernant l'amélioration

d'infrastructures portuaires, le développement du très haut débit Internet ou la construction de gazoduc font partis de ces projets.

Super Mario veut faire plus

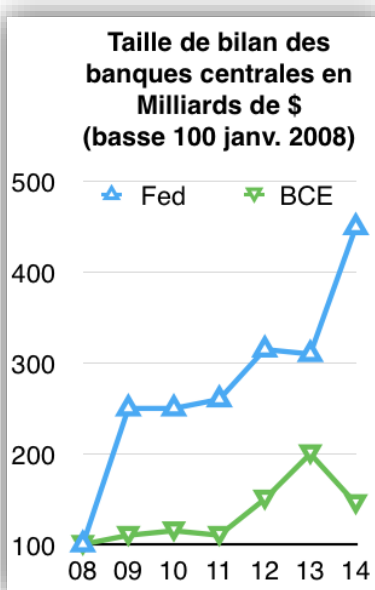
Lors de son intervention mensuelle, le président de la BCE a annoncé la poursuite du combat contre la faible inflation de la zone euro. Il a également encouragé les Etats de l'Union Européenne à poursuivre leurs réformes structurelles.

Le taux directeur reste fixe à 0,05%, soit le plus bas possible. La politique monétaire est le principal levier de la Banque Centrale Européenne pour maintenir le taux d'inflation de la zone euro à un niveau proche de 2%. Ce moyen n'a plus de marge de manœuvre. Mario Draghi juge « très difficile » d'atteindre l'objectif d'inflation uniquement à l'aide de la politique monétaire. Suite à ce constat, la BCE avait évoqué courant octobre sa possible opération d'achat de « covered bonds » (obligation bancaires sécurisées). A 0,4% au mois d'octobre, l'inflation se trouve à son plus bas niveau depuis 2009. Face à cette faible inflation, à la frontière de la déflation, le président de la BCE a donné un message fort. La Banque Centrale va augmenter la taille de son bilan de 50% pour

atteindre 3.000 milliards d'euros à comparer aux 400% de la Fed. Pour atteindre cet objectif, la BCE dispose d'une batterie de moyens : premièrement, les opérations de « TL-TRO », lancées en septembre 2014, qui proposent aux banques commerciales de l'argent bon marché à condition de le réinjecter dans l'économie réelle. Second stimulant, la BCE va racheter aux banques de la zone euro des paquets de créances (ABS Asset-Backed Security) et des obligations sécurisées (covered bonds).

L'utilisation de ces nouveaux outils divise, principalement le mécanisme d'ABS qui est le même que celui des subprimes - actifs financiers adossés à un panier d'actifs, le plus souvent à des prêts bancaires. Cette comparaison simpliste n'est pas partagée par le président de la BCE, Mario Draghi : « le taux de défaut de toute la finance structurée en Europe entre 2007 et 2013 a été d'1,5%, à comparer avec 18,4% au Etats-Unis, car les Etats-Unis avaient les subprimes ; les subprimes n'ont pas existé en Europe, ce serait comparer des choux et des carottes ». Cependant, les ABS, produits existant en quantité limitée, restreignent l'impact de cette mesure de rachat.

Mario Draghi n'exclut pas d'aller plus loin « si nécessaire » avec « de nouvelles mesures ». Le poids des mots, très important lors de ces conférences de presse, sous-entend ici l'utilisation de l'arme ultime : le rachat de titres de dettes souveraines, qui est le principal outil de l'assouplissement quantitatif. Grâce à la réussite



Source: Reuters

de ses programmes d'aides, la Fed a annoncé, le 29 octobre dernier, la fin de l'assouplissement quantitatif aux Etats Unis. Les résultats ont été atteints, au vue du chômage se fixant à 5,9% en septembre 2014 et la prévision de croissance fixée à 3,1% pour l'année 2015 selon le FMI. Avec ces résultats probants venant d'outre Atlantique, qu'attend la BCE pour racheter des obligations souveraines ? Le seul frein à cette prochaine étape pourrait venir d'outre Rhin, où la

Bundesbank estime que cela mettrait en péril la crédibilité de la BCE et encouragerait les Etats laxistes à laisser filer leurs dettes plutôt que poursuivre les réformes structurelles. Si l'Economie Européenne ne s'améliore pas, la BCE pourrait emprunter le même chemin que la FED, et ce au risque de voir l'Allemagne s'élever sur sa route... Rendez-vous le 4 décembre pour le prochain point presse de Super Mario.

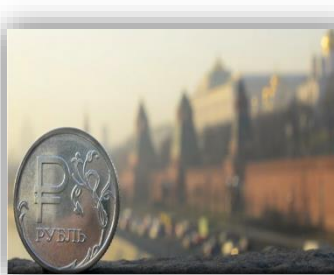
Points clés :

Inflation de 0,4% en octobre 2014, au plus bas depuis 2009.

La BCE a commencé ses premiers rachats d'actif. Objectif : augmentation de son bilan de 50% soit 1 000 milliards €.

Mario Draghi n'exclut pas d'aller plus loin en rachetant des titres de dettes souveraines.

Le Rouble Russe ne vaut plus un Kopeck !



Source: i24news

Suite à la réunion de l'OPEP, le jeudi 27 novembre, confirmant le maintien des niveaux de production, et ce malgré la chute des cours, le rouble a atteint des niveaux historiquement bas face au dollar. A la fin de cette journée, un dollar représentait 48,60 roubles. En 1 mois, le rouble a perdu près d'un quart de sa valeur, soit la pire chute

du rouble depuis 1998. Ainsi, depuis le début de l'année, le rouble a chuté de près de 60% face au dollar et de plus de 40% face à l'euro.

Cette glissade du rouble a commencé lors de l'annonce des sanctions de l'UE et Washington accusant Moscou de soutenir militairement les séparatistes en Ukraine. La chute libre a été accentuée ce jeudi, après l'annonce de l'OPEP.

Le budget Russe est basé sur une hypothèse de cours moyen du pétrole à 100 dollars le baril et ce pour les 3 prochaines années. Sachant que plus de la moitié des recettes du budget proviennent de l'exportation du pétrole,

les analystes estiment que le rouble est, de fait, très corrélé à l'évolution des prix de l'or noir.

Le chef du Kremlin minimise les conséquences de cette crise qui, selon lui, provient d'un complot géopolitique mené par les Etats-Unis. Vladimir Poutine, estime même que ces sanctions et contresanctions russes sur l'importation de produits agroalimentaires ont pour vertu de stimuler la production nationale, une tendance qui ne s'observe pas dans les chiffres. Au mois d'octobre dernier, la production agricole russe a baissé de 12,4% par rapport à octobre 2013.

Alors que l'inflation devrait se fixer à 9% en 2014, la population est désormais inquiète. Il y a encore deux mois, elle est semblait ignorer cette dégringolade du rouble, aujourd'hui, 50% des russes disent que « la chute actuelle du rouble affecte

leur vie quotidienne », d'après un sondage du Fonds russe de l'Opinion publique (FOM). Les produits de l'américain Apple ont augmenté de près de 25% et les billets d'avions de plus de 12%.

Dans ce contexte de chute du prix du baril de pétrole,

la Russie, second producteur de pétrole au monde, avec 10 millions de barils/jours, serait-elle prête à diminuer sa production journalière dans l'objectif de raréfier l'or noir sur le marché et ainsi endiguer la baisse des cours ?

Beaujolais Nouveau : vraie star au pays du soleil levant



Source : ecoletokyo.com

Chaque année, le 3^{ème} Jeudi de Novembre rime avec l'arrivée du Beaujolais Nouveau. En France, ce vin nouveau est parfois moqué pour son goût mais aussi célébré avec tradition. A l'étranger, le Beaujolais Nouveau est un des leaders des vignobles français à l'export. En effet, 43% de ce vin est exporté sur près de 110 Pays. Cette année, 7 Boeing 747 se sont envolés de Paris pour Hong Kong, ce qui représente 2 000 tonnes de Beaujolais nouveau. C'est au Japon

que ce vin a plus particulièrement la cote. Fier d'être le premier à le déguster, ce vin est très apprécié, à tel point que le pays attire à lui seul près de la moitié des exportations de ce vin nouveau.

Alors qu'aujourd'hui ce vin est un des leaders du vignoble Français, cette réussite est due à une refonte de la stratégie opérée par cette région viticole. Le Beaujolais Nouveau a eu la réputation d'un vin facile, de mauvaise qualité et produit en abondance. Ainsi, en 2000 il a subi une chute brutale de ses exportations à cause, en partie, d'un modèle économique basé sur la quantité. Depuis 15 ans, la qualité de ce vin n'a cessé de s'améliorer grâce, principalement, aux mesures prises par l'interprofession. La régulation du marché a encadré la production des producteurs. Aujourd'hui, seule la moitié de la pro-

duction des producteurs peut être commercialisée sous forme de vin nouveau. La qualité s'est améliorée avec la diminution de la productivité des vignes par hectare. Ainsi, la baisse des volumes mis en vente, la hausse de la qualité et l'augmentation des prix ont permis de redorer l'étiquette de ce vin.

La quatrième récession du Japon depuis 2008



Source: lesnewseco.com

Le Japon est retombé en récession au troisième trimestre. Le PIB a chuté de 0,4% entre juillet et septembre après une contraction de 1,9% au deuxième trimestre, selon des statistiques publiées lundi 17 novembre par le gouvernement.

En rythme annualisé, le produit intérieur brut (PIB) a reculé de 1,6%, un repli qui vient après la contraction (révisée) de 7,3% enregistrée au deuxième trimestre, dans la foulée d'une hausse de la TVA entrée en vigueur le 1er avril.

Les économistes avaient anti-

cipé une hausse de 2,1% du PIB de la troisième puissance économique mondiale, mais la consommation et les exportations sont restées atones, lestant les entreprises de stocks importants.

Comment expliquer cette contre-performance de l'archipel ? Les raisons principales sont la faible consommation des ménages, une balance commerciale peu enviable, la chute de l'investissement privé des entreprises et la perte de confiance en Shinzo Abe.

La Bourse de New York s'affichait dans le rouge à la mi-séance lundi, les inquiétudes sur le retour en récession du Japon l'emportant sur une série d'opérations d'entreprises de grande ampleur: le Dow Jones perdait 0,10% et le Nasdaq 0,56%.

Les sanctions pleuvent sur les banques américaines



Les poursuites pleuvent aux Etats-Unis contre les banques avec, à la clé, des amendes à faire blêmir même les mieux nantis. Pour le moment, la facture s'élève à cent sept milliards de dollars.

Le président Barack Obama avait promis en 2012 de sanctionner les établissements

responsables de la pire crise financière qu'ait connue le pays depuis les années 1930. Il a tenu parole et les amendes colossales qui tombent sont là pour le prouver. Cent sept milliards de dollars. C'est la facture déjà payée par les banques américaines pour solder leur passé controversé dans la crise financière. À eux seuls, les six plus importants établissements du pays, JP Morgan, Bank of America, Wells Fargo, Goldman Sachs et Morgan Stanley

- se sont acquittés de 66 milliards de dollars, depuis 2010, selon les données du cabinet SNL Financial. Soit peu plus de leurs bénéfices cumulés au titre de l'exercice 2012. Et ce n'est qu'un début. La majorité des poursuites concerne l'activité de financement immobilier des banques entre 2005 et 2007. C'est pendant cette période que s'est développée la bulle des subprimes, ces prêts hypothécaires que les banques ont ensuite adossés à

d'autres actifs financiers pour les revendre à des investisseurs privés ou aux grandes agences d'État de refinancement immobilier, Freddie Mac et Fannie Mae. Étran-

glées, lors de l'éclatement de la bulle, ces dernières avaient été placées sous tutelle et sauvées par une injection de 188 milliards de dollars du Trésor américain.

Cela implique une série de négociations à venir, explique le quotidien, et éventuellement des amendes.

Xiaomi - le troisième vendeur de smartphones au monde



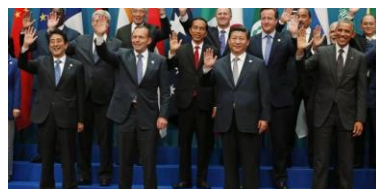
Source: xiamoishop.com

Qui est le premier vendeur mondial de smartphones ? Facile : Samsung ! Le deuxième ? Apple bien sûr ! Mais le troisième ? LG, Sony, HTC, Lenovo ? Hé non ! Il s'agit du chinois Xiaomi, une toute jeune entreprise, presque une start-up, fondée il y a 4 ans.

Xiaomi représenterait maintenant 5,3% du marché des smartphones (au troisième trimestre 2014), et supplante Lenovo et ses 5,2%. Au niveau des exportations, cela ne représente pas moins de 17,3 millions d'appareils exportés contre 16,9 millions pour Lenovo. On le sentait venir, et les différentes études réalisées cette année ne présageaient que du bon. La firme chinoise a tout de même vu ses exportations augmenter de 211,3% par rapport au troisième trimestre de 2013. C'est indécrot.

La société s'est également fait une réputation de copieur d'Apple. Difficile d'ignorer, par exemple, l'air de famille de la tablette Xiaomi Mi Pad avec un iPad mini, ou celui de MIUI, l'OS de Xiaomi avec iOS 7/8. Ce résultat a permis au constructeur, selon Financial Times, de pouvoir signer un prêt d'un milliard de dollars « dans les prochains jours », avec 29 banques différentes. L'argent du prêt serait destiné à financer son expansion internationale.

Pour la première fois, le G20 s'engage sur le climat



Source: [Les Echos](http://LesEchos)

Le président américain, Barack Obama, a tenté de placer la première journée du sommet du G20 same-

di 15 novembre à Brisbane, en Australie, sous le signe du changement climatique, alors que se multipliaient les accrochages diplomatiques entre la Russie et l'Occident.

Devant les pressions européennes et américaines, le premier ministre australien, Tony Abbott, a fini par accep-

ter que le climat figure dans le communiqué final des chefs d'Etat et de gouvernement. Mais l'Australie, qui passe le relais à la Turquie, peut se targuer d'avoir arraché ce qu'elle désirait : un consensus sur un objectif de croissance, assorti d'un plan d'action.

Bourse : Hong Kong et Shanghai auront accès aux marchés chinois



Source : wikipedia.com

Après un bref retard, très politique, Pékin a annoncé, lundi 10 novembre, que la connexion entre les Bourses de Shanghai et de Hongkong serait opérationnelle le 17 novembre. Le premier ministre chinois, Li Keqiang, avait cité cette mesure, en avril, comme exemple de la volonté de son gouvernement d'accélérer l'ouverture du système financier. Le programme devait alors être introduit dans un délai de six mois.

En effet, à partir du lundi 17 novembre, les Bourses de Hong Kong et de **Shanghai** disposent d'un outil de connexion offrant un accès sans précédent aux marchés financiers chinois. A terme, ce sont jusqu'à trois milliards d'euros de transactions financières qui devraient transiter chaque jour dans les deux sens.

Alors que la deuxième économie mondiale multiplie les initiatives -échanges entre banques mondiales, quotas

d'investissements, émissions obligataires - pour doper l'usage du yuan hors de ses frontières, le "Connect" devrait conforter la tendance.

Pourtant, la porte ne sera qu'entrouverte: Pékin, désireux d'empêcher à tout prix des fuites de capitaux non maîtrisées, a maintenu certaines restrictions. Le volume cumulé initial de fonds étrangers vers Shanghai devra rester inférieur à 300 milliards de yuans (39,2 milliards d'euros), et le mouvement inverse vers Hong Kong est plafonné à 250 milliards de yuans. Il y aura une large ouverture à la cote shanghaienne, avec plus de 560 titres concernés sur les 970 que comprend l'indice, mais à Hong Kong, seuls 266 titres seront disponibles sur un total d'environ 1.700.



Source: Le Point

Surtaxe sur les retraites chapeaux : vers une suppression de ces contrats ?

Les points à retenir :

- Elles concernent près de 3,5 millions de personnes en France
- Surtaxe provisoire sur les contributions additionnelles qui passent de 30% à 45%
- Rejet par le conseil constitutionnel déjà évoqué

Controversées, choquantes voire jugées immorales, les retraites chapeaux sont au cœur du débat public. Le ministre de l'économie, Emmanuel MACRON, a affirmé le 18 Novembre vouloir supprimer ces fameuses retraites chapeau suite à de nombreuses polémiques concernant les dirigeants de grandes entreprises françaises.

Un rapport rédigé par l'inspection générale des finances est attendu avant la fin de l'année pour intégrer une réforme par voie d'amendement dans le projet de loi MACRON pour l'activité et la croissance.

Récemment c'est la retraite chapeau de Gérard MESTRALLET, PDG de GDF SUEZ qui a fait débat. C'est près de 831.641€ par an qui seront versés par l'entreprise au titre de retraite complémentaire lors de la fin de son mandat social (Printemps 2016). Pour rappel, l'Etat est détenteur de 33% du capital du groupe et dispose de 4 administrateurs sur 17 au sein du conseil du groupe.

Souvent pointées du doigt dans des cas qui en réalité sont mineurs, les retraites chapeaux ne sont pas des parachutes dorés. Ces retraites (ou contrats d'épargne retraite article 39) viennent en supplément de la retraite de base et de la retraite complémentaire. Elles peuvent permettre à certains salariés de profiter d'un complément de retraite mais aussi servir d'outil de fidélisation pour l'entreprise.

Bruno Serizay (avocat au cabinet Capstan) : « Il existe deux types de retraite cha-

peau, les retraites à droits certains, qui sont versées quoi qu'il arrive et celles à droits incertains qui sont versées uniquement si le salarié achève sa carrière au sein de l'entreprise. »

En effet, les retraites chapeaux concernent 3,5 millions de personnes en France. La rente moyenne est de 6.000€ par an et dans près de 70% des cas, elle se situe en dessous de 2.000€ par an.

MISE EN PLACE D'UNE SURTAXE PROVISOIRE

Les députés ont acté une augmentation de la taxation des retraites chapeaux excédants 300.000€. Le 24 novembre, l'assemblée nationale a approuvé cette augmentation. Le taux de la contribution additionnelle passera de 30% à 45%. Cette hausse est à la charge des employeurs et reste une mesure dissuasive. Cette augmentation est « un signal donné (...) en attendant que

le ministre de l'Economie propose un dispositif visant à moraliser ou réguler ce système de retraites chapeaux » selon Gérard BAPT rapporteur socialiste du projet de budget.

Malgré tout, ce projet ambitieux du gouvernement ne

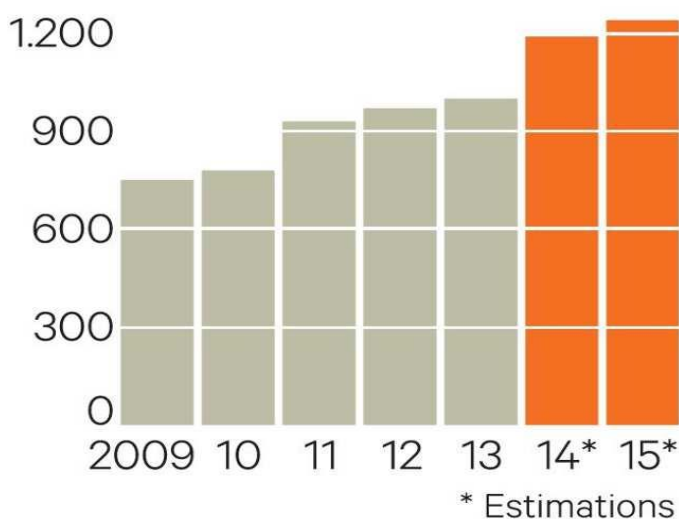
sera pas une mince affaire. La difficulté réside dans le fait que le public veut contrôler les salaires du privé. De plus, cela va à l'encontre de deux principes constitutionnels que sont la liberté d'entreprendre et le droit à la propriété.

Cette mesure s'annonce donc compliquée à mettre en place, d'autant plus qu'un rejet au conseil constitutionnel est d'ores et déjà évoqué car le projet peut revêtir un caractère jugé confiscatoire !

Modification du traitement fiscal des dividendes

Evolution des dividendes mondiaux

En milliards de dollars



« LES ÉCHOS » / SOURCE : HENDERSON GLOBAL INVESTORS

Fin Octobre, le député BAPT propose de mettre en place un amendement prévoyant d'étendre aux dirigeants majoritaires de SAS et SA l'assujettissement social

des dividendes dès lors que leur montant excède 10% du capital social de l'entreprise (mesure déjà présente sur les SARL). Cette modification tendait à requalifier fiscalement

les dividendes au même titre que les salaires et traitements. Cette volonté d'aligner la fiscalité du capital avec celle du travail reste cependant incomprise et provoque la colère du MEDEF et de la CGPME. Le réel problème pour cette mesure réside dans le fait que l'Etat souhaite étendre la fiscalité des dividendes dans un contexte où les résultats des entreprises sont moins bons. Cette mesure reste incomprise par le patronat tant les taux de marge des PME en France sont à des plus bas historiques. De plus, les abus concernent une minorité de professions libérales réglementées (changement des statuts en SA ou SAS).

Au 1^{er} décembre, le vote définitif du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2015 acte le retrait de cette réforme par amendements des articles 12bis et 12terA qui sont définiti-

vement supprimés. L'idée d'un retrait de cet assujettissement fiscal pour les SARL (en place depuis 2014) avait été évoquée courant novembre, cependant cette mesure a été rejetée lors du vote définitif.

Pour rappel, les dividendes sont soumis à 15.5% de charges sociales contre 33% pour les salaires des dirigeants. En dehors de la taxation, les dividendes restent un sujet très sensible tant ils

correspondent à la rémunération du risque pris par l'actionnaire. Dans les Start-ups (généralement constituées en SA), le dividende est le moyen de dégager une rémunération au dirigeant à moindre coût.

La principale interrogation porte sur les différentes sociétés à responsabilité limitée qui restent à l'écart des sociétés de capitaux au niveau du traitement fiscal des dividendes cette année.

Les Points à retenir :

- Projet d'extension de l'assujettissement social des dividendes aux SA et SAS
- Tollé général qui provoque le retrait quasi-immédiat de cette proposition
- Les SARL qui pensaient bénéficier du retrait de cette mesure qui leur est déjà applicable depuis 2014 n'ont pas obtenu gain de cause

Les changements dans l'immobilier français



Source: 20 minutes

En ce moment est discuté au Parlement le budget 2015 où les mesures en faveur du logement viennent encore complexifier le paysage de l'immobilier français. Des nouvelles mesures de lutte contre la crise du logement y seront discutées telles que le dispositif Pinel étendu, l'abattement sur les droits de donation, les plus-values de cession sur les

bâtiments à bâtir, le tout pour un coût estimé à terme à 1,5 milliards d'euros. Plus proche de nous, la loi de finances rectificative de 2014 sera débattue début décembre sur la création d'une nouvelle taxe sur les résidences secondaires et une majoration de la taxe foncière sur les bâtiments à bâtir.

En quoi consiste cette nouvelle taxe ?

Ce nouvel impôt fait aujourd'hui polémique. En effet, on se souvient tous de l'expression employée par Jean-Marc Ayrault de « ras-le-bol fiscal » ou encore plus récemment de la déclaration du ministre du travail François Rebsamen « on a dit qu'on ne fait pas de taxe, on ne fait pas de taxe [à propos de cette mesure] ». Etait-ce juste un leurre ? Ce nouvel impôt n'est pas nouveau puisqu'un ancien projet avait déjà été proposé par Monsieur Ayrault en 2012. Appelé « taxe week-end », ce dispositif, qui a été abrogé, prévoyait la taxation des résidences secondaires à 5% de leur valeur locative afin de financer le logement social. Quelle est la différence avec cette nouvelle mesure ?

L'objectif est double, il doit servir à libérer des logements en incitant les propriétaires à louer ou mettre en vente leur logement secondaire et doit également permettre de dégager des ressources pour les collectivités locales pour environ 150 millions d'euros (la Loi de Finances 2015 prévoit en effet une baisse des dotations pour celles-ci). Cela concernera 1 150 villes situées en « zones tendues » Cette mesure était est depuis longtemps par les élus parisiens. En effet, à Paris, 1 appartement sur 6 est une résidence secondaire, la part du parc constitué de résidences secondaires est passé de 13% à 16% en 5 ans (jusqu'à 30 dans certains arrondissements). Connaissant la faible taxe d'habitation moyenne pratiquée (environ 400€), il n'est pas sûr du tout que ce dispositif soit incitatif à un changement de comportement des propriétaires, cela permettra au moins aux collectivités de récolter des fonds neufs, même si celles-ci ne sont pas obligées de l'appliquer. Il est à signaler

qu'il existe un dégrèvement possible pour les résidences professionnelles et les personnes à revenus modestes vivant en maison de retraite.

Une mesure symbolique ?

Une question reste posée néanmoins : Est-ce une décision uniquement politique afin de montrer aux sympathisants que l'on continue de taxer les « riches » ? Il faut rappeler que les propriétaires de résidences secondaires ayant déjà une taxe d'habitation plus élevée que les autres, qu'ils sont également soumis à l'impôt sur les plus-values et pour certains à l'ISF. Certains persistent même à penser que ce serait encore un point négatif pour la France vis-à-vis de l'étranger. En effet, ceux-ci achètent des appartements à Paris et en province en faisant vivre le commerce local mais à force de mesures désincitatives, peut-être iront-ils vers des pays plus accueillants...

Mémento Loi de Finances 2015 : Principales mesures.

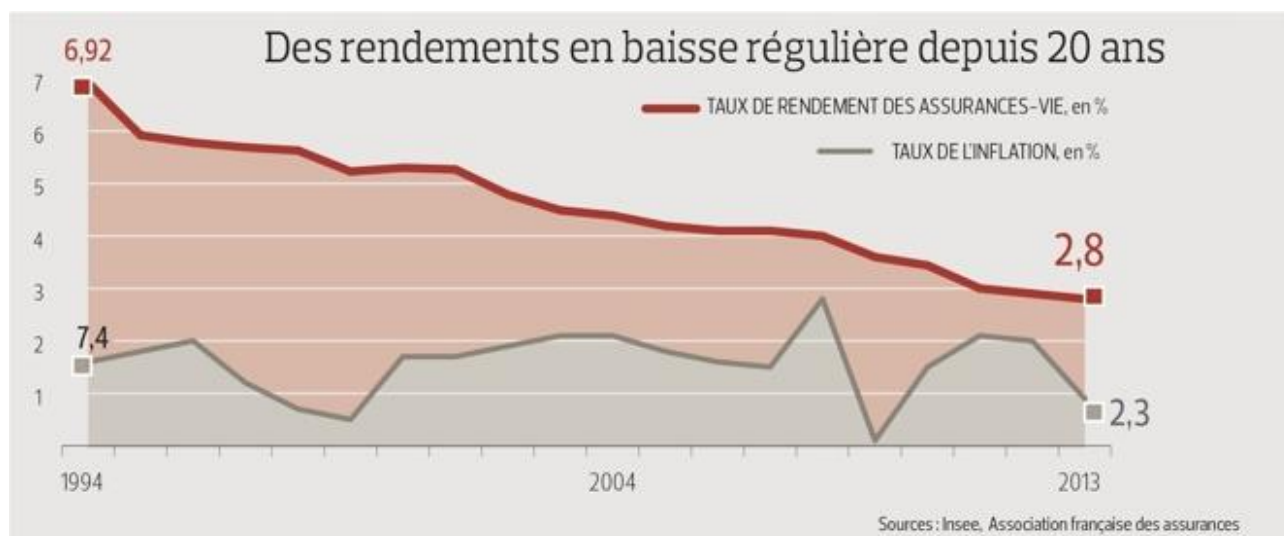
Le dispositif Pinel étendu : les sénateurs ont adopté un amendement permettant aux professionnels qui ont loué pendant une durée d'un an maximum les immeubles neufs non encore commercialisés de les céder dans le cadre d'un dispositif d'investissement locatif.

L'abattement sur les droits de donation : proposition d'un abattement exceptionnel de 100.000€ lors de la donation d'un logement neuf ou d'un terrain.

Les plus-values de cession sur les bâtiments à bâtir seront exonérées d'IR au bout de 22 ans (et non plus de 30). A cela s'ajouterait un abattement temporaire et supplémentaire de 30% pour les ventes conclues entre le 01/09/2014 et le 30/12/2015.



Vers une plus forte baisse de la rémunération des Fonds Euros



La plupart des dirigeants de compagnies d'assurances s'entendent à dire que les contrats en Fonds Euros doivent diminuer leur rémunération. Cette baisse qui, est tout de même en place depuis plusieurs années, devrait être beaucoup plus significative dans les mois à venir. Selon GVFM, Good Value For Money, la moyenne des taux devrait descendre à 2,20% contre un taux de 2,80% en 2013 et respectivement 2,90% et 3% pour les années 2012 et 2011.

Ce taux a été déterminé après l'annonce du gouverneur de la Banque de France, Christian Noyer, qui incite fortement à une baisse du taux rémunérateur notamment pour éviter une crise systémique des assureurs vie. Il y a plusieurs facteurs à l'annonce de Christian Noyer. Tout d'abord, le fait

que les fonds euros garantissent le capital passe par des investissements sur des obligations qui aujourd'hui ont des taux très bas (OAT 10 ans : 0,97% au 28/11/2014). De plus, Solvency 2 impose une obligation pour les assureurs vie à se placer sur des dettes d'état d'un très bon niveau et par conséquent d'une rémunération moins élevée.

Paradoxalement, c'est la forte collecte que connaît l'assurance vie sur l'année 2014 qui met en péril les compagnies d'assurance vie. Plus la demande est importante, plus les compagnies doivent investir en dette d'état, avec les taux OAT 10 ans actuels, la rémunération réelle ne devrait être que de 0,20 à 0,30% selon GVFM.

Toutefois, cette annonce est plus que nécessaire pour éviter un risque sys-

témique sur les compagnies d'assurance vie.

Good Value For Money

GvfM est un prescripteur de contrats d'assurance. Ces critères visant à évaluer le rapport qualité/prix et la qualité intrinsèque des offres sur l'ensemble de leurs dimensions.

Créé par Cyrille Chartier-Kastler, il publie notamment sur Le Monde et Boursier.com, ses analyses sont souvent repris par des grands médias tels que Le Figaro, Le Monde, La Tribune, Capital, Le Particulier, L'Argus de l'Assurance, La Tribune de l'Assurance.

Source : goodvalueformoney.com

Une rémunération en baisse ne met pas en péril le côté attractif de l'assurance vie. En effet, malgré une baisse de taux, les fonds euros resteront toutefois supérieurs à ceux du Livret A et du LDD. Ce taux net serait de 1,35% déduit de l'inflation cf. GVFM. Cet intérêt se caractérise par la forte décollecte sur les 2 livrets réglementés qui est de l'ordre de 3 Milliards d'Euros et une collecte nette record de 19,5 milliards depuis début 2014. Il est important de savoir que les compagnies ont un stock d'anciennes obligations, et donc un taux plus élevé, qui leur permettent de maintenir ces taux. A cela s'ajoute aussi les PPE¹, Provisions pour Participation aux Excédents, dont la réserve permet aux assureurs vie de « booster » leur taux. Les assureurs vie ont des systèmes qui leur permettent de soutenir les taux en cas de baisse du marché et ainsi éviter une crise sur ce secteur. Selon Fitch une baisse des taux diminuera la confiance des clients et ainsi provoquera une baisse de la collecte. Etant donné que cette forte collecte met en péril les assureurs vie, une di-

¹ il s'agit de la réserve de bénéfice qui n'est pas distribué au souscripteur d'assurance vie et qui sont ensuite versés dans un délai maximal de 8 ans.

minution de la collecte leur sera favorable, tout en sachant que les livrets A et LDD ont des plafonds limités.

De plus une baisse de confiance de la part des clients favorisera peut être l'attrait des clients pour d'autres supports...

L'importance du choix fiscal lors d'un rachat en Assurance

Le choix fiscal lors du dénouement est définitif.

Suite à une affaire, l'administration fiscale a bien indiqué que le choix lors du rachat total ou partiel est définitif lors du versement, il n'est donc pas possible de se retourner au niveau de cette position après cela.

Solvency 2 / Solvabilité 2

Solvabilité 2 est une réforme des règles européennes garantissant la solvabilité des sociétés d'assurances.

Il s'agit d'une réforme basée sur 3 piliers :

- Pilier I : Exigence qualitative
- Pilier II : Exigence quantitative et Gestion du risque
- Pilier III : Exigence de communication

Brève Gestion de Patrimoine

211.000 ultra-riches (soit 0,004% de la population mondiale) détiennent 13% de la richesse mondiale soit environ deux fois le PIB américain, soit une hausse de leur fortune totale de 7%.

Ce club sélectif a accueilli quelque 12.000 nouveaux membres cette année selon le rapport de la banque suisse UBS. Pour y rentrer rien de bien compliqué, détenir un patrimoine égal ou supérieur à 30.000.000\$!

Une aubaine pour la Gestion de Patrimoine puisque rien qu'en Europe, la fortune de cette élite a augmenté de 6.5%, les très riches sont de plus nombreux et de plus en plus riches. C'est la crise oui, mais pas pour tout le monde...

L'alternative au Fond Euros, Euro-Croissance et Vie-Génération



Source: votreargent.l'express.fr

Outre le fait que les fonds Euros restent les placements sans risque les plus attractifs actuellement, la baisse de rémunération va amener les consommateurs à s'orienter vers d'autres supports.

Ainsi, les unités de compte qui constituent le 2nd pilier de l'assurance vie après le fonds Euros 1^{er} pilier, offrent une alternative afin d'améliorer leur performance mais cela sans aucune garantie de capital pour des placements uniquement en UC.

Les Fonds Euro-Croissance

Fin 2013, Mr Moscovici Ministre de l'Economie annonce la réforme de l'assurance vie avec la création d'un 3^{ème} pilier, les fonds Euro-Croissance. Depuis septembre 2014, les textes réglementaires sont apparus et la commercialisation de ce nouveau fond est lancée.

A partir de cette date, seuls quelques assureurs

vie ou association ont lancés leur produit basé sur l'Euro-Croissance.

Pourquoi un 3^{ème} Pilier de l'Assurance-vie ?

Le Fond Euro-Croissance est considéré comme le 3^{ème} pilier car il combine le fonctionnement des 2 premiers piliers. Le principe de ce fonds est dans un premier temps d'orienter les investissements sur les entreprises françaises (au travers du private equity ou capital investissement) et ainsi améliorer le rendement avec une plus grande diversification que les fonds euros.

Dans un second temps, il s'agit d'une garantie nouvelle qui est la garantie du capital au bout de 8 ans, à ne pas confondre avec les fonds « croissance » qui investissent dans l'économie mais sans garantie de capital. Le grand atout de ce fond est donc

d'allier le risque à la sécurité.

Le principe se base sur le fait qu'une partie de la prime est investie en obligations et fonds euros afin de sécuriser le capital. Ainsi, la capitalisation atteint le montant de capital garanti au terme et l'autre part est investie sur des actifs plus risqués (unités de compte par exemple) afin d'augmenter la performance.

Le fait de garantir le capital au bout de 8 ans minimum a pour conséquence le fait que l'assureur pourra interdire le rachat au cours de ces 8 ans ou alors ce rachat se fera en valeur de marché et donc implique une possible perte en capital.

Il est important de préciser que ces nouveaux contrats Euro-Croissance bénéficieront de la même fiscalité que l'assurance vie, au même titre que les fond Euro et les Unités de compte.

En d'autres termes, la création de ce fond a pour objectif de capter une partie de l'épargne des Français (se trouvant en majorité en Assurance Vie) afin de financer le développement économique, tout en ayant un rendement plus attractif pour les clients.

L'intérêt des épargnants pour ce nouveau fonds.

En septembre 2014, 62% des clients des CGPI serait « prêt à investir une partie de leur épargne sur de l'euro-croissance » selon un sondage TNS-Sofres BNP Paribas Cardif.

La lancée de ce nouveau support est faite pour que les épargnants actuels puissent y accéder. Ainsi, il est possible d'intégrer le fond Euro-Croissance sur un contrat existant, mais aussi de transférer un ancien contrat multi support (dont la rémunération serait peu attractive) vers un contrat Euro-Croissance tout en conservant l'antériorité fiscale, avec la condition de transférer au minimum 10% de l'investissement initial en euros.

Euro-Croissance :

- Insertion dans des contrats existants
- Transfert d'anciens contrats multi supports vers Euro Croissance

Les contraintes concernant les fonds Euro Croissance.

Dans une période où les taux sont actuellement très bas, le niveau de rémunération apporté (sensé être supérieur au Fond Euro) par ce fond ne convient pas tous les assureurs vie car l'effort à fournir sera assez important. De plus ces produits n'offrent pas d'avantages fiscaux en complément de ceux de l'assurance vie. Actuellement le fait de

bloquer son épargne sur une période minimale de 8 ans indique clairement qu'il est prescrit pour une clientèle aisée.

Le plus gros inconvénient de ce fonds est le fait qu'il soit possible de le créer soit même, et donc cela décrédibilise totalement son principe.

Les contrats Vie Génération.

En lien avec l'Euro-Croissance, un autre type de contrat visant à concurrencer les 2 premiers piliers de l'assurance vie est apparu sur le marché ces dernières semaines, le contrat Vie-Génération.

Le grand principe de ce type de contrat est d'appliquer un abattement supplémentaire de 20% avant l'application de l'abattement général de 152500€ en cas de décès du souscripteur.

En contrepartie de cet abattement il existe des conditions. Les contrats sont libellés uniquement en unités de compte, en plus un inconvénient majeur est que cet abattement ne s'applique que pour les primes versées avant 70 ans (en lien avec l'abattement de 152500€ ; Art. 990 I du C.G.I.). Destiné à relancer l'économie, un minimum de 33% de ce capital doit être alloué pour les PME et ETI.

Sachant qu'il s'agit d'un outil portant essentiellement sur la transmission, la contradiction de ce produit réside dans le fait

qu'elle concerne avant tout une clientèle âgée de plus ou moins 70 ans et par conséquent les primes versées après cet âge ne sont plus concernées, sans doute que l'application uniquement sur les primes avant 70 ans permet implicitement une sécurisation du capital, car libellé en uniquement en UC un horizon plus lointain permet une perte moins importante voire un gain.

Quoi qu'il en soit, cet outil rentre dans une gamme de produit destinée à une clientèle aisée (le capital doit être au minimum de 200.000€ pour pouvoir être avantageux) désirant préparer sa transmission à l'avance et avec une très faible aversion au risque. Afin de contrer cette aversion, certaines compagnies proposent des garanties afin de limiter la perte et ainsi sécuriser le client.

La mise en place de ces nouveaux produits montre clairement la volonté du Gouvernement de capter l'épargne des français en Assurance Vie, que ce soit par une rémunération plus attractive et plus sécurisée que le Fonds Euro et les Unités de Compte et aussi par des avantages fiscaux liés à la transmission. Ainsi, avec la mise en place de différentes mesures y compris celle-ci, le Gouvernement compte rediriger à hauteur de 5 milliards d'euros l'épargne vers l'épargne en actions à horizon 2020.

Absentéisme: risque insoluble?

Le constat est mi-figue mi-raisin. L'absentéisme a diminué, passant de 16,6 jours en moyenne (en 2012) à 15,6 jours (en 2013). Malgré tout, le coût de cet absentéisme a bondi de 6,98 milliards d'euros à 8,83 milliards d'euros. Ce phénomène, qui peut paraître paradoxal, s'explique simplement par un taux de remplacement des absents plus important en 2013 qu'en 2012. Ce coût, cumulé à la désorganisation qu'engendre l'absence d'un salarié, s'impose donc comme un enjeu crucial de la gestion du risque dans les entreprises.



Antoine Arraou – ALTOPRESS – AFP

D'abord, une critique que l'on peut faire à l'enquête réalisée par le cabinet Alma Consulting Group est sa définition trop générale de l'absentéisme. Dans un souci de représentation plus précise de

l'absentéisme en France, il serait intéressant d'affiner certains critères et notamment de dissocier les arrêts maladie longue durée, les accidents du travail, les maladies professionnelles et les congés maternité.

Ce qu'il faut retenir du 6^{ème} baromètre Alma Consulting Group sur l'absentéisme

Les régions Méditerranéennes, Rhône-Alpes, Nord, et Île-de-France sont les plus touchées

Les secteurs du transport et de la santé sont les plus atteints (24,7 jours en moyenne). L'absentéisme dans le bâtiment et l'industrie se stabilise à un niveau plutôt bas.

Les ouvriers sont plus absents que les cadres, ils sont aussi plus souvent remplacés (dans 93% contre 25% pour les cadres).

Selon les entreprises, 55% des salariés sont toujours présents.

Les facteurs expliquant l'absentéisme sont d'ordre interne à l'entreprise et/ou d'ordre personnel. La charge de travail, les conditions de travail, le climat social ou encore le manque de reconnaissance de sa hiérarchie

peuvent, en effet expliquer une partie de l'absentéisme. Les facteurs personnels concernent notamment les problèmes de santé et la vie personnelle du salarié.

Même si l'absentéisme semble un risque insoluble pour les entreprises, elle se doit de s'y intéresser, de par son importance dans la gestion d'une entreprise. Les salariés demandent prioritairement une reconnaissance financière, qui augmenterait leur motivation et leur engagement au travail. Les autres pistes proposées sont le développement des compétences des salariés ou des responsabilités plus importantes. Du côté des DRH, on privilégie l'amélioration de la polyvalence des salariés, l'ergonomie des postes de travail et la sensibilisation des équipes à l'absentéisme. Un consensus semble donc ressortir sur l'importance des conditions de travail sur l'absentéisme.

L'absentéisme est-il un risque soluble ? En partie, oui. Les entreprises peuvent s'auto-protéger de l'absentéisme en créant des conditions de travail optimales. La première solution semble de réduire les équipes de travail, un lien existe effectivement entre la taille de l'équipe et le taux d'absentéisme. En ce qui concerne le risque de maladie, certaines entreprises pourraient lutter contre les

infections saisonnières en adoptant une politique de financement et d'organisation de vaccin contre la grippe par exemple, afin d'anticiper et de réduire la probabilité d'absence des salariés et la contagion du virus dans les équipes. Enfin, favoriser le dialogue avec les salariés et notamment aborder le sujet du plan de carrière accroît la motivation et réduit d'autant l'absentéisme.

L'absentéisme doit, dans tous les cas, être géré au

cas par cas, car la raison est souvent personnelle, et lorsqu'elle concerne un « inconfort professionnel », le dialogue peut permettre de crever l'abcès.

Lorsque l'entreprise soupçonne un abus de l'absentéisme d'un de ses salariés, elle peut recourir au contrôle, notamment en demandant une contre-visite médicale.

Le sujet semble donc difficile à traiter tant les raisons des absences sont diverses, et l'honnêteté

souvent mise en doute. Pourtant, nous avons vu qu'il existait des solutions pour réduire l'absentéisme dans les entreprises. La question commence à être prise au sérieux, notamment dans les start-ups, qui réalisent des efforts importants pour atteindre des conditions de travail optimales. On risque de voir cette question discutée encore pendant de longues années.

SNCM, la fin du voyage ?



Source:ctoulon.com

La SNCM en sursis depuis 2013 a pu poursuivre son activité grâce à l'aide de l'Etat et son actionnaire majoritaire, Transdev. Il en est autrement cette année, c'est officiel, la SNCM dépose le bilan.

Retour sur les différents événements décisifs pour la compagnie corse.

Tout a commencé le 3 novembre avec l'annonce par la direction de la SNCM aux salariés du dépôt de bilan. La décision a été prise par Transdev, actionnaire majoritaire à 66% (avec l'Etat à 25%) en demandant le remboursement de plus de 100 M€ à la

compagnie faisant déjà face à de grandes difficultés financières.

En effet ces deux dernières années, marquées par des grèves et une réduction de périmètre de la Délégation de Service Public (DSP²) ont soulevé un déficit structurel de 10/15 M€/an.

C'est alors qu'au milieu du mois, le tribunal de commerce de Marseille a désigné un juge enquêteur avec une décision mise en délibéré au 25 novembre, afin d'avoir toutes les informations pour constater l'état de cessation de paiement. La séance a finalement été reportée en date du 28, où a été prononcé l'état cessation de paiement ainsi que le placement en redressement judiciaire de la compagnie.

Une période d'observation de 6 mois est donc lancée jusqu'au 28 mai 2015, afin de trouver un repreneur. Si les responsables de Transdev sont satisfaits de cette décision, les syndicats regrettent que le redresse-

² DSP : gestion d'un service public à un délégataire public ou privé

ment se présente dans un contexte aussi néfaste.

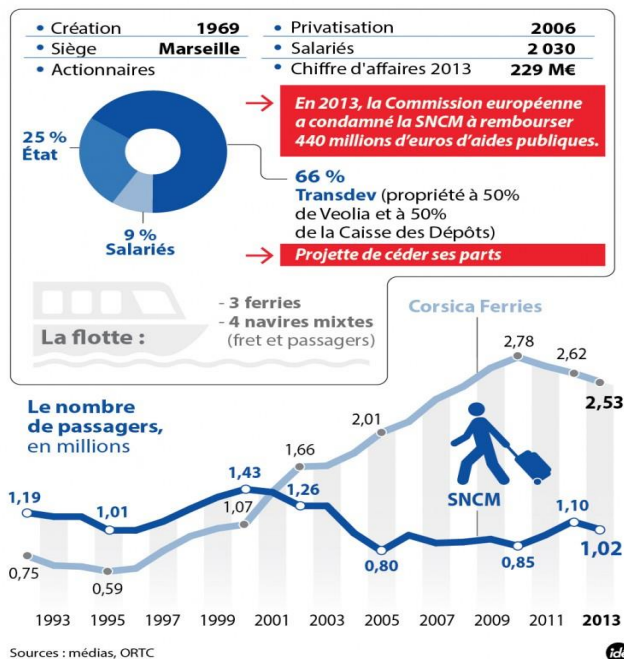
Un rendez-vous est donc fixé le 7 janvier pour faire le point sur la trésorerie et ainsi confirmer si la période d'observation peut continuer ou s'il faut procéder directement à la liquidation.

En février, l'appel d'offres pour la reprise sera lancé. Jusqu'à présent, plusieurs repreneurs se seraient manifestés : le groupe STEF, l'armateur italien GNV, l'armateur grec Epirotiki Lines, C.GARIN (ancien armateur) associé à un groupe d'investisseurs ainsi qu'une compagnie mexicaine (qui a déjà déposé une offre ferme pour les lignes de la DSP et celles du Maghreb).

L'épée de Damoclès flotte au-dessus des 2.000 salariés pour lesquels l'issue de la liquidation judiciaire se traduirait par un drame social. Dans une période où la lutte contre le chômage est l'un des objectifs majeurs du gouvernement, un tel évène-

ment serait un échec à l'image du dossier Florange.

SNCM : le conflit



Poursuite de la saga Club Méditerranée : Pas de farniente pour Bonomi et Fosun

La bataille sous le soleil continue, dernier épisode de ce feuilleton boursier la surenchère de Fosun à 23,50 euros par action le 1^{er} décembre 2014. Cette nouvelle offre du chinois donne réponse à celle proposée mi-novembre par Andréa Bonomi à 23 euros par actions.

La lutte pour le contrôle du Club Méditerranée, engagée il y a maintenant plus d'un an et demi, s'est prolongée et s'est accéléré durant ce mois de novembre 2014. Avec sa dernière offre à 23,50 euros par action Fosun reprend la main. En effet, le 11 novembre dernier Andrea Bonomi avait déjà surenché sur le Club Méditerranée, offrant 23 euros par action pour l'em-

porter, soit deux euros de plus que sa proposition initiale et un euro de mieux que l'offre de septembre du milliardaire chinois Guo Guangchang et de son fonds d'investissement Fosun. Dans sa proposition de novembre, l'homme d'affaire italien s'était pourtant assuré l'appui du fonds d'investissement américain KKR, deuxième plus gros fonds

d'investissement du monde avec plus de 27 milliards de dollars levés sur les cinq dernières années.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) a décidé de rythmer cette OPA.

Devant la durée exceptionnellement longue de cette OPA (la plus longue de l'histoire boursière française) l'AMF a décidé d'opter pour une procé-

dure lui permettant d'accélérer le calendrier des offres, une procédure inédite en France. Pour autant le gendarme de la bourse n'a pas stoppé le libre jeu des enchères et a prorogé les offres qui devaient se clôturer le 13 novembre dernier à minuit. L'AMF avait donc donné au chinois Fosun et à ses alliés jusqu'au 1er décembre pour surenchérir.

A la suite de cette nouvelle surenchère, la bataille va donc continuer. Andrea Bonomi et ses partenaires (actionnaires de 18,9% depuis qu'il a racheté un bloc d'actions au fonds Boussard & Gavaudan à 23 euros), auront alors la possibilité de surenchérir, mais dans un laps de temps déterminé préalablement par l'Autorité des Marchés Financiers. Et ainsi de suite, jusqu'à ce que l'un des acteurs aban-

donne la partie.

Une OPA historiquement longue et un cours au sommet.

Dix-huit mois pour une offre publique, c'est beaucoup. Lancée au printemps 2013 à 17 euros par un tandem formé par Fosun associé au fonds français Ardian, la première OPA sur l'entreprise française a été bloquée par des recours d'actionnaires minoritaires qui n'ont été invalidés qu'un an plus tard par la cour d'appel de Paris, en avril 2014.

Cette longue période d'incertitude a été mise à profit par le financier italien, progressivement monté au capital du groupe au printemps 2014 avant qu'il ne se lance dans la bataille le 30 juin 2014 avec une contre-offre à 21 euros et une prime de 22% sur l'offre du

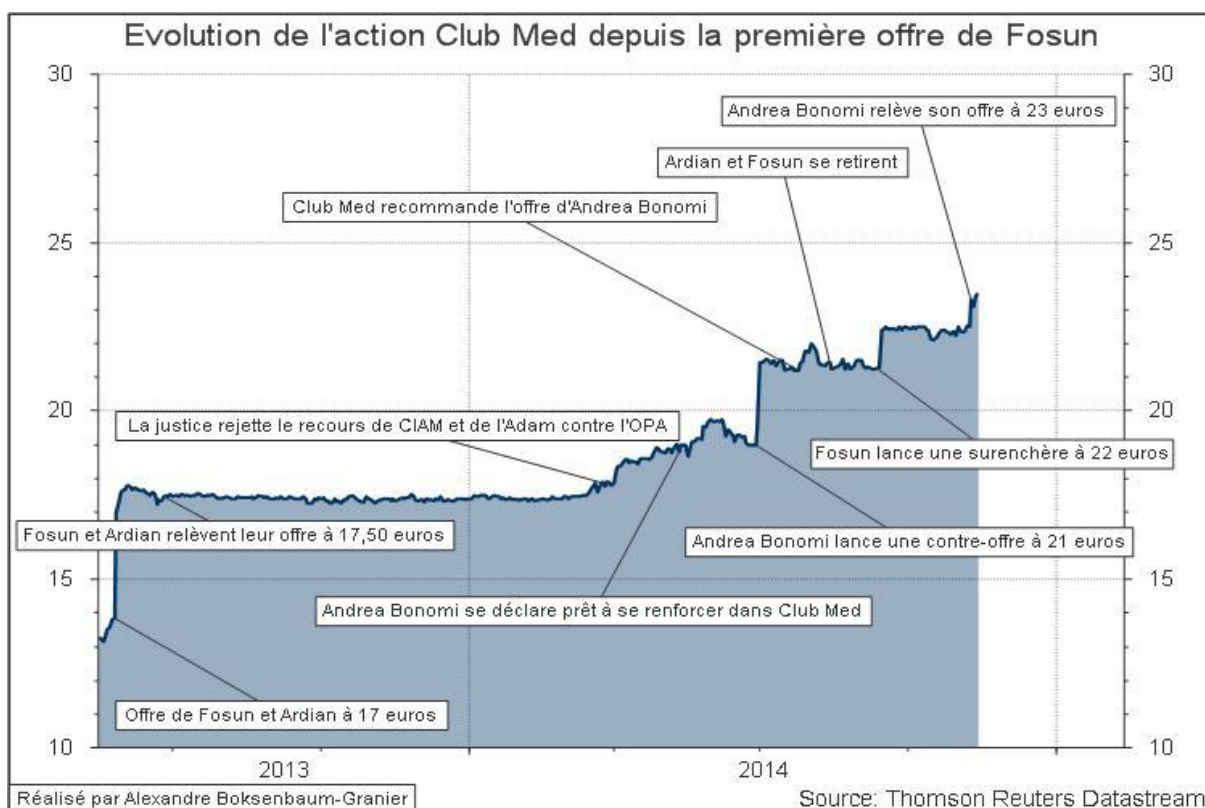
conglomérat chinois.

Ce dernier a ensuite surenchéri à 22 euros en septembre, puis 23,50 euros début décembre, après s'être fait coiffé à la mi-novembre par une offre d'Andrea Bonomi à 23 euros.

Pour rappel, le titre Club Med se traitait à 13,85 euros le 24 mai 2013, à la veille de la première offre de rachat du groupe de loisirs. En un an et demi, le cours a grimpé de plus de 70% et de plus de 38% depuis le lancement de l'OPA, de quoi réjouir les petits porteurs ! (cf Graphique de l'évolution du cours de Club Med depuis la 1ère offre de Fosun)

Deux projets opposés, le club attendra finalement la meilleure offre

Les deux acteurs en présence le fonds chinois Fosun et l'investisseur italien Andréa Bonomi ont une stratégie de rachat



différente. En effet, Andrea Bonomi veut rééquilibrer le développement du groupe entre l'Asie, l'Amérique et l'Europe, en mettant l'accent sur la France. Allié à l'hôtelier sud-africain Sol Kerzner et à GP Investments, il compte aussi redynamiser les clubs 3 Tridents, de moyenne gamme, alors que la direction actuelle et Fosun privilégient le haut de gamme et poussent le développement vers le marché chinois.



Fosun a longtemps été préféré à l'homme d'affaire italien par le conseil d'administration jugeant que son offre « combinait l'intérêt des actionnaires, de la société par un soutien à sa stratégie, et de ses salariés ».

Mais suite à la surenchère du 11 novembre, ce même conseil d'administration a fait savoir que son conseil d'administration ne donnerait plus d'avis sur les éventuelles surenchères successives du conglomérat chinois Fosun et de l'homme d'affaires italien Andrea Bonomi. "Dans ce

cadre, le conseil d'administration précise qu'il rendra un avis motivé sur l'ultime surenchère", écrit le Club Med.

Une valorisation décorrélées des résultats économiques du groupe.

La dernière offre à 23.50 euros par action valorise le fleuron français à plus de 890 millions d'euros (758 millions d'euros d'actions plus l'estimation de la dette financière nette à fin novembre) contre les 541 millions initialement offert par Fosun.

Cette dernière valorisation intervient pourtant dans un contexte difficile pour l'exploitant de village vacances, qui a accusé une nouvelle perte nette pour son exercice 2013-2014 dans un contexte de marché dégradé en Europe et en Afrique, mais a indiqué prévoir un retour à un résultat net positif en 2014-2015.

Le groupe français, a enregistré une perte nette de 9 millions d'euros pour l'exercice clos fin octobre, contre un déficit équivalent en 2012-2013 et n'a plus versé de dividende depuis 2001. Le groupe a notamment fait face à des coûts de fermeture de villages non stratégiques.

La bataille boursière qui fait rage actuellement, valorise le groupe à presque 15 fois son résultat d'exploitation prévisionnel 2015 contre une moyenne de 13 fois pour le secteur et à plus de 62 fois son résultat d'exploitation réalisé en

2013 et 2014 (pour comparaison Apple est aujourd'hui valorisé à presque 30 fois son résultat d'exploitation). De quoi laisser songeur nombres d'analystes tant sur la survalorisation actuelle que sur la réalisation du prévisionnel.

La question de la rentabilité et du retour sur investissement se pose. Notamment avec l'arrivée de plusieurs fonds dans les montages financiers, des fonds qui attendent généralement 15 à 20% de rendement...

Toujours est-il que la bataille continue. La balle est désormais dans le camp de l'homme d'affaire italien mais pour combien de temps et jusqu'où ira le rachat du champion français ? Un rachat qui ressemble plus aujourd'hui à une enchère chez Christie's qu'à une véritable OPA...

Points à retenir :

- Avec plus de 18 mois de lutte, l'OPA sur le Club Med est d'ores et déjà la plus longue opération de rachat qu'ait connue la place boursière de Paris
- Depuis la première offre de Fosun, le titre a bondit de plus de 70% valorisant le groupe à plus de 890 millions d'euros à fin novembre.
- Pour la première fois de son histoire l'AMF rythme la bataille en imposant des délais serrés aux deux protagonistes

C'est la fête à la pompe !

Le prix de l'essence à la pompe n'en finit pas de baisser. Le baril de Brent sous les 70\$ a continué de dégringoler en novembre, le brut léger US dans son sillage. L'OPEP ne réduira pas sa production.

Ce mois de novembre 2014 n'aura pas été celui du rebond pour le secteur pétrolier. En effet, l'or noir a continué sa dégringolade en accusant un recul de plus de 15% le mois dernier.

Depuis le mois de juin, le Brent n'en finit plus de baisser. En cause, l'essor de la production de pétrole de schiste aux Etats-Unis et le ralentissement de la croissance en Europe et en Chine, qui fait craindre une faiblesse durable de la demande.

L'OPEP ne réduira pas sa production

Pourtant, face à ce ralentissement global de la demande, les pays membres de l'OPEP ont décidé jeudi 27 novembre de ne pas réduire leur production, une victoire pour les Etats du Golfe emmenés par l'Arabie saoudite face aux pays plus pauvres du cartel. Après de 5h de discussions animées le ministre saoudien du pétrole Ali al Naïmi s'est empressé de déclarer en souriant que "C'était la bonne décision". En effet, les Etats du Golfe avaient clairement laissé entendre qu'ils étaient prêts à supporter une période prolongée de prix bas. Une situation

qui pénalise en premier lieu des pays comme le Venezuela et l'Iran, dont la situation budgétaire est plus fragile et qui prônaient une réduction des pompages pour tenter de stabiliser le marché.

L'Arabie Saoudite continue l'offensive

Bien qu'elle ait rempli tous ses objectifs l'Arabie Saoudite ne rend pas les armes. En effet, les Etats Unis n'ont pas cédé face à l'Iran sur le nucléaire. Les producteurs de pétrole de schiste commencent à avoir des difficultés de financement et la Russie est aujourd'hui en panique total avec un Rouble qui atteint des plus bas historiques.

Vers une guerre des prix et des parts de marché

Pour les tenants du statu quo au sein de l'OPEP, l'Arabie Saoudite en tête, réduire unilatéralement la production de l'organisation (qui ne représente qu'un tiers de l'offre mondiale) serait prendre le risque d'abandonner des parts de marché à d'autres producteurs, notamment nord-américains.

A l'inverse, le maintien des quotas actuels risque pro-

bablement d'entraîner les acteurs du secteur vers une bataille pour les parts de marché et les prix.

C'est donc vers ce contexte de lutte acharnée que se dirige le secteur pétrolier. On pourrait très certainement continuer de voir le cours Brent glisser vers les 60\$ dans les semaines qui viennent avant une probable stabilisation autour des 80\$.

Des enjeux géopolitiques

Avec un cours du Brent à ce niveau la prime de risque géopolitique présente sur le prix a aujourd'hui quasiment disparue. Or, le cours du pétrole influence directement les économies des pays producteurs. Nous ne sommes donc pas à l'abri de crises politiques majeures dues au repli de certaines économies pétrolières, des crises qui pourraient faire flamber à nouveau le cours de l'or noir.

Une stratégie conservatrice

N'oublions pas les autres grands perdants de cette crise pétrolière que sont évidemment les énergies renouvelables. En effet la baisse forte et brutale des

cours du Brent rend moins attractives les solutions énergétiques alternatives. L'Arabie Saoudite maintien

la nécessité de garder des prix bas sur un horizon long terme pour la conservation de leurs parts de

marché, mais peut-être pas uniquement que sur le marché des énergies fossiles

Le cyber-risque, une préoccupation dans l'ère du temps



Source : www.risk-05.com

L'enquête du réseau européen Cionet fait ressortir la sécurité et la cybersécurité dans le top 3 des préoccupations des Directions des Systèmes d'Information pour l'année 2015. En effet, pour 64% des responsables d'infrastructures, la sécurité est l'un des sujets les plus traités dans la mise en place de leur stratégie.

Néanmoins, en interne, de nombreux comportements à risques sont constatés. L'enquête sur la sécurité des données en entreprise menée par Hiscox et l'Ifop met en lumière une mauvaise appréhension des dangers par les collaborateurs. Seulement la moitié des interrogés est concernée par des méthodes de protection classiques (système de cryptage de données, changement régulier de mot de passe), et 63% laissent leur poste infor-

matique allumé ou ne le verrouille pas en fin de journée.

Les TPE seraient les plus assujetties à ces comportements avec une utilisation plus importante de leur outil professionnel à titre personnel.

Quelles solutions pour prévenir le risque ?

La prévention est le mot clé quand il s'agit de risque. Ainsi, la sensibilisation des collaborateurs est un premier pas et non des moindres.

Pour se faire, avoir recours à un expert peut s'avérer plus efficace, surtout dans les plus petites entreprises.

Toujours dans la prévention, plus d'une douzaine d'assureurs se sont positionnés sur ce risque, offrant des garanties concernant la perte

d'exploitation, les éventuels dommages et intérêts ou encore les frais de défense.

A ce titre, le récent partenariat entre Bull (positionné sur le cloud, le big data et la sécurité) et Gras Savoye (courtier en assurance) montre la volonté de proposer des solutions cohérentes en matière de cyber-risques.

Avec l'expertise de Bull, le but est de proposer un diagnostic des risques sur la protection informatique, assister le client dans la mise en place de stratégie et de transférer les risques à l'assurance.

Réel enjeu pour les entreprises, le cyber-risque fera l'objet de réglementations. A horizon 2015, la législation européenne impose les entreprises à repenser leur politique de sécurité et à déclarer toute survenance de cyber-attaque

avec un processus d'information déployé sous 24 heures.

Des entreprises sensibilisées

Le 7 novembre dernier, une panne informatique a touché le CHU de Saint Etienne entraînant le dysfonctionnement de plusieurs applications. Cependant, les sécurités mises en place ainsi que les stockages de données

ajoutés aux équipes informatiques et aux entreprises partenaires, ont permis la remise en place du système informatique sans impacter la sécurité des patients.

Au même titre, Microsoft a récemment fait l'acquisition d'Aorato, une start-up israélienne. Elle a, entre autres, conçu un service cloud dans la détection de comportements suspects sur un réseau d'entreprise. Après le ra-

chat de Trusteer par IBM et l'entrée au capital de General Electric dans la société Thetaray, Israël montre un réel savoir-faire et une expertise en matière de cyber sécurité. Pour preuve, « pas moins de 2,3 Md\$ ont été investis ces cinq dernières années dans le rachat de cyber-spécialistes israéliens » d'après le fonds de capital-risque Jerusalem Venture Partners.

Pourquoi la cyber-assurance ?

- S'assurer contre les conséquences financières des cyber-risques
- Préserver la continuité de son activité
- Eviter une crise d'image et de réputation

Jusqu'à quel montant ?

Des capacités de 15 à 50 M€ et des plafonds cumulés jusqu'à 150/200 M€ sur le marché français.

Une autre forme de finance...

Après la semaine pour l'Investissement Socialement Responsable qui a eu lieu début octobre, c'est au tour de la Finance Solidaire de faire son apparition. Ce lundi 3 Novembre a eu lieu la 5^{ème} semaine de la Finance Solidaire organisé par Finansol. L'objectif de cette semaine étant de faire connaître l'existence d'une autre finance mais aussi de récompenser les entreprises se démarquant via leur impact environnemental et/ou social.

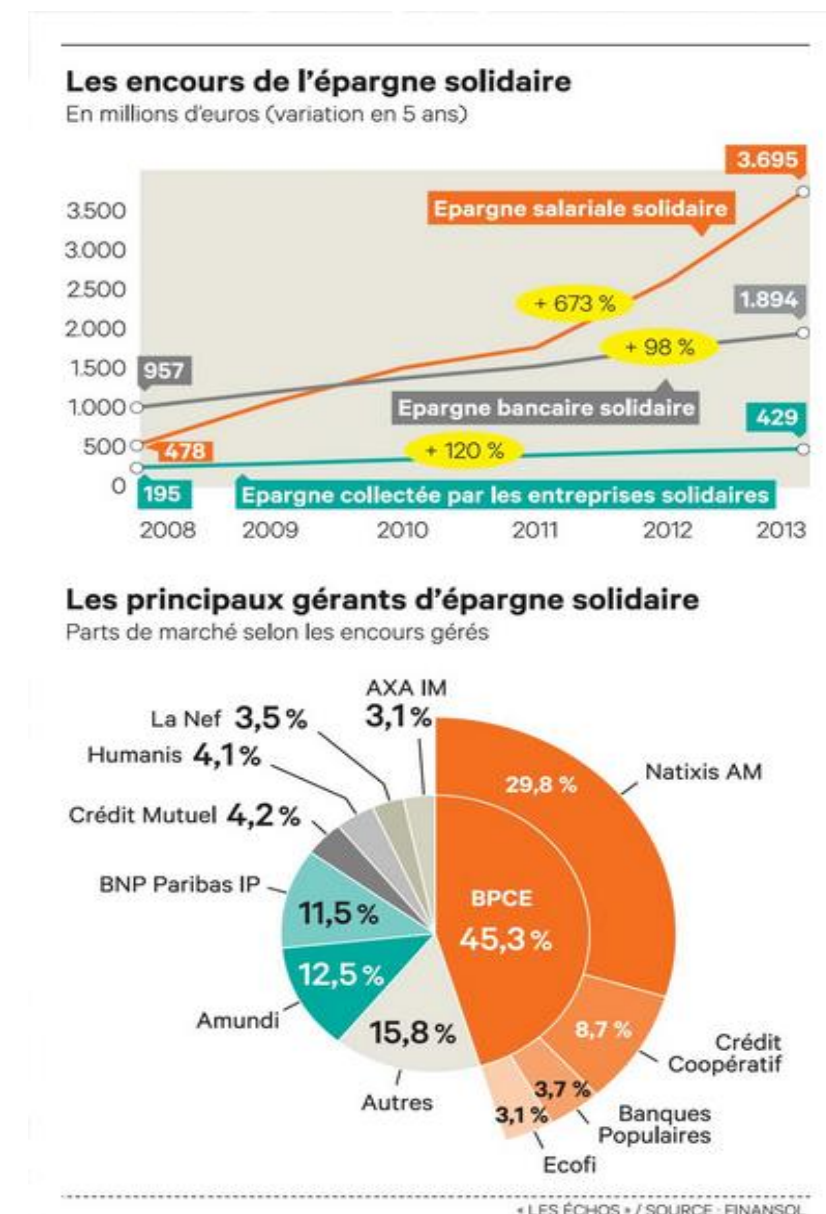
La Finance Solidaire ?

La Finance Solidaire se base sur les mêmes principes que la finance en général, en revanche l'épargne des clients sera dirigé vers l'environnement de l'économie sociale et solidaire (ESS). Cela permet de soutenir l'emploi ainsi que les entreprises axées sur cette économie.

Les produits dits « Finance Solidaire » sont labellisés par Finansol. Créé en 1997, il permet de distinguer les produits « Finance Solidaire ». Aujourd'hui il existe déjà 130 produits labellisés.

La Finance solidaire est composée de 2 types de produits, outil de collecte de l'épargne :

L'épargne de partage dont le principe est de reverser la rémunération acquise, sous forme de don à des organismes, ce don béné-



ficie de la réduction fiscale liée aux dons.

L'Epargne Solidaire, à la différence de l'épargne de partage, ce n'est pas seulement la rémunération qui est investie dans l'ESS mais l'ensemble de l'épargne du client. On parle donc d'épargne d'investissement solidaire. Suite à cette épargne, il y a ensuite le financement des entreprises solidaires, ces entreprises doivent

avoir un agrément préfectoral qui est délivré sous une de ces 2 conditions :
 Emploi de salariés sous contrats spécifiques (notamment liés à l'insertion professionnelle)
 Election du dirigeant par les salariés et respect de règles concernant la rémunération des dirigeants et salariés.

La Finance Solidaire, forme d'Investissement Sociallement Responsable ?

Contrairement aux idées reçues, la finance Solidaire n'est pas identique à l'ISR, elle peut être définie comme un complément, un prolongement. Les fonds ISR répondent à des normes selon le critère ESG (Environnement, Social, Gouvernance) et permettent donc au client d'avoir une réelle transparence sur les investissements. Pour la Finance Solidaire, l'engagement est plus fort car la sélection se fait sur l'impact réel sur

l'ESS, l'impact est déjà présent et cette épargne permet de le prolonger.

Le développement de la Finance Solidaire

Au niveau national, l'épargne solidaire a progressé de 28% en 2013, atteignant la collecte de 6,02 milliards d'euros. Certes cela ne représente pas une grande partie de l'épargne, mais cette progression montre l'intérêt croissant des clients pour donner un « sens » à leur épargne.

Au niveau régional, la région Pays de la Loire est la 3^{ème} région en termes de Finance Solidaire selon une étude réalisée par Finansol. Elle est fortement axée sur l'Economie Sociale et Solidaire ainsi que sur l'environnement, notamment avec les énergies renouvelables et surtout les EMR (Energies Marines Renouvelables). Avec l'implantation de groupes nationaux centrés sur l'environnement, l'épargne solidaire dans les Pays de la Loire semble avoir un bel avenir.

Sanction record pour CNP Assurances



Source: pleinchamp.com

Début novembre, une amende record de 40 millions d'euros a été infligée au groupe CNP Assurances par la Commission des sanctions de l'ACPR pour le traitement très insuffisant de son stock de contrats d'assurance-vie en déshérence.

La Commission a retenu trois accusations dans cette affaire. La première accusation concerne

l'obligation d'identifier les assurés décédés, indetification qui aurait été omise par l'assureur, notamment pour les assurés décédés avant 1978. La seconde accusation porte sur les manquements de l'assureur à l'obligation de recherche des bénéficiaires. Et finalement, la Commission met en lumière un défaut dans la mise en place de la liste des con-

trats d'assurance-vie dénoués comportant des montants non réglés.

Par voie de communiqué, l'assureur a aussitôt réagi face à cette décision en précisant qu'il en prenait acte et en assurant avoir réalisé d'importants efforts qui ne permettraient pas qu'une telle situation se reproduise

Enquête préliminaire pour délit d'initié présumé à la BNP Paribas



Source: mnninternational.com

Une source proche du dossier à l'AFP a dévoilé le 18 novembre dernier qu'une enquête préliminaire avait été ouverte à Paris concernant la BNP Paribas. Cette enquête porte sur d'éventuels délits d'initié qui sembleraient avoir été commis par les dirigeants de BNP Paribas. Selon l'hebdomadaire "Le

Canard enchaîné", les dirigeants concernés seraient Baudouin Prot (président sur le départ de la banque), Michel Pébereau (son prédécesseur) et Philippe Bordenave (directeur général délégué). Ces trois dirigeants auraient, pour leur compte, vendu près de 300 000 actions entre le courant de l'année 2013 et le début

de 2014. Ces opérations auraient été effectuées au même moment que l'enquête concernant la violation par la BNP de l'embargo imposé par Washington sur les transactions financières en dollars avec Cuba, Le Soudan et l'Iran. BNP Paribas n'a pas fini de faire parler d'elle.

Le risque climatique

« Réchauffement climatique : le GIEC déclenche la sirène ». Tel est le titre de l'article que nous avons pu lire en ce mois de novembre.

A une période où l'écologie, le développement durable, la RSE et l'ISR suscitent une remise en cause de notre société et son fonctionnement, la mobilisation des tous les agents économiques est indispensable pour la maîtrise du changement climatique.

Un constat alarmant

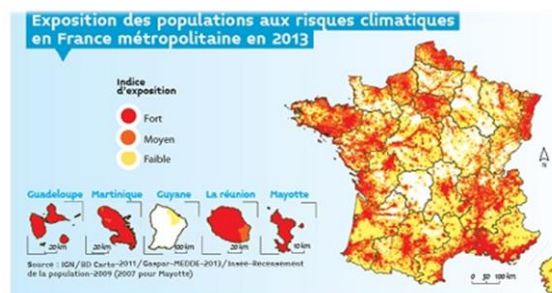
Le GIEC (groupement d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) vient de publier son 5^{ème} rapport d'évaluation des changements climatiques en concluant : « les changements climatiques pourraient avoir des conséquences irréversibles et dangereuses, mais il existe des options pour en limiter les effets ».

Les émissions de GES (gaz à effet de serre) sont majoritairement responsables du réchauffement climatique. En effet, l'industrie et les énergies fossiles comme le pétrole et le gaz naturel ont représenté entre les années 70 et 2010, 78% des émissions. On retient de l'année 2010 un triste record en matière d'émission de CO₂ à hauteur de 49 gigatonnes.

Les trois premiers volumes du GIEC, publiés en 2013 et en 2014 soulèvent plusieurs observations telles que le réchauffement de l'atmosphère et des océans, la diminution de la quantité de neige et de glace, l'élévation du niveau de la mer et l'augmentation des concentrations de gaz à effet de serre. En quelques chiffres, la température à la surface de notre planète a augmenté de 0,85°C entre 1880 et 2012 et l'acidité des océans a augmenté, elle aussi, de 26%.

A ce jour, 29% des communes françaises métropolitaines sont exposées aux aléas

climatiques et l'augmentation de la fréquence de ces derniers s'explique par le comportement et la localisation des français. En effet, la population s'accroît dans les zones les plus vulnérables et inondables comme le long des côtes et dans le sud du pays.



L'exposition des populations aux risques climatiques (source <http://www.developpement-durable.gouv.fr/>)

Quels impacts ?

L'un des scénarios du GIEC prévoit une hausse globale entre 3,7 et 4,8°C à la fin du XXI^{ème} siècle par rapport à la période 1850-1900. Une telle évolution pourrait s'accompagner d'un accroissement des risques naturels, géopolitiques, économiques et sociaux. On parlerait alors d'une baisse des rendements céréaliers dans les régions tempérées et tropicales, des ressources en eau potable dans les régions sèches et d'une sécurité alimentaire affectée dans les régions dépendant de la pêche.

Un coût pour les pays

D'après la Banque Mondiale et Munich Re, les catastrophes naturelles ont tué 2,5 millions de personnes et coûté 3.810 Md\$. Les pays émergents voient leur PIB impacté par les différents phénomènes climatiques à hauteur de 2,9%. Néanmoins, les pays les plus touchés, sont souvent les plus pauvres. Reprenons des catastrophes récentes : en 2011, la Thaïlande a subi des pertes directes

de 43 Md\$ soit 12% de leur PIB et en 2012, le tremblement de terre ayant eu lieu au Chili a représenté 30 Md\$ de pertes directes soit 14% de leur PIB.

Des entreprises impactées



Le bilan des inondations dans le Var (source : <http://www.gema.fr/>)

Les inondations ayant eu lieu dans le Var en juin 2010 ont démontré que les entreprises sont assujetties aux aléas climatiques. 50% des indemnisations d'assurance concernaient les entreprises, avec plus de 1.000 entreprises concernées (dont beaucoup de concessions automobiles), le coût moyen par sinistre a été estimé à 17.230€ pour les entreprises et les commerces.

A défaut d'être impactées directement par l'occurrence d'un risque climatique, de nombreuses entreprises ont vu leurs ventes chuter du fait que leurs fournisseurs se situaient en Thaïlande lors des inondations de 2011. On estime qu'une entreprise comme Sony aurait perdu 230 millions d'euros lors de cette catastrophe.

Le pouvoir d'achat des particuliers menacé

Le colloque organisé par la FFSA (fédération française des sociétés d'assurance) sur les impacts du changement climatique en 2009 a soulevé la problématique quant aux coûts pour les ménages français.

En effet l'enquête CLCV sur les consommateurs et leurs assurances montre que 26,6% des ménages consacrent 10 à 20% de leur budget annuel en assurance, représentant 1.000 à 2.000€ pour plus d'un tiers d'entre eux.

La FFSA estime que le coût global des événements naturels indemnisés entre 1990 et 2010 est de 34 Md€. Mis en relation avec le budget assurance des ménages et des entreprises, cela représente 16% de leurs dépenses. A l'horizon 2030 l'indemnisation liée aux sinistres de cause naturelle pourrait doubler et atteindre 60 Md€. Parmi les 30 Md de surcoût, la moitié aurait directement une conséquence sur le prix de l'assurance contre les aléas naturels. Le budget évoluerait donc de 16 à près de 25%.

Quelles solutions ?

Mise en place de politiques et d'institutions

Soulevée à de nombreuses reprises, l'implication des pouvoirs publics est indispensable dans la lutte contre le risque climatique. Lors d'une interview pour la FFSA, Stéphane HALLEGATTE, économiste et climatologue, met l'accent sur la nécessité de la réglementation. Le système assurantiel français fonctionnant bien, à long terme il ne semble pas soutenable sans la mise en place de programmes de prévention. Quelques mesures seraient à prendre telles que l'amélioration de l'aménagement du territoire, de la planification urbaine et de la gestion du foncier. Cela permettrait de préserver l'environnement et de contribuer à la baisse des émissions de GES.

L'avis des assureurs

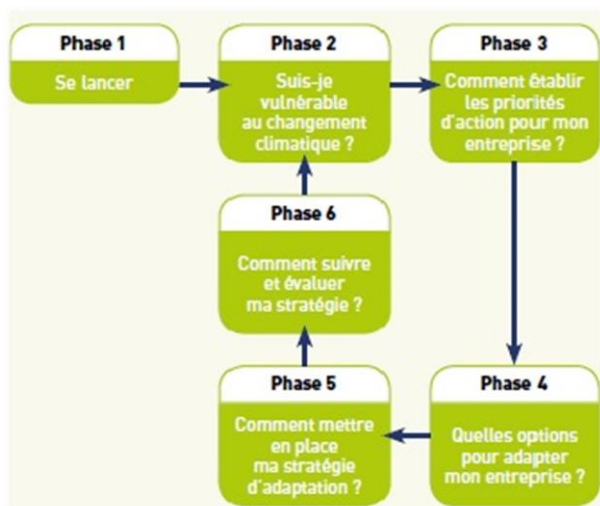
La prévention est indéniablement ce qui doit être renforcé. Pour cela il faut être plus réactif sur la mise en place des plans de prévention des risques « inondations », la multiplication des zones d'expansion de crues et l'amélioration de l'Atlas des zones inondables.

Le Fonds Barnier, créé en 1995 pour la prévention des risques naturels majeurs a vu son champ d'application s'élargir entraînant la hausse du prélèvement sur les cotisations d'assurance. Initialement de 2%, il a augmenté progressivement jusqu'à atteindre 12%. Les assureurs souhaitent alors un recadrage des missions du Fonds car, sachant que la nécessité des ressources augmentera

dans le temps, le financement du Fonds Barnier ne devrait plus se faire uniquement sous forme de prélèvement sur les primes d'assurance.

Quelles issues pour les entreprises ?

L'EPE et l'ONERC ont publié cette année « Les entreprises et l'adaptation au changement climatique ». Ce rapport procède à l'état des lieux des changements et des défis à relever pour les entreprises françaises. Ainsi pour les 80% des entreprises météo-sensibles, il semble indispensable de mettre en place une stratégie d'adaptation (voir illustration ci-après). Le changement climatique est un défi quotidien qu'il faut appréhender dès aujourd'hui afin de pouvoir répondre dans l'avenir aux clients, aux changements du cadre réglementaire ainsi qu'aux risques et aux opportunités se présentant.



Mise en place d'une stratégie d'adaptation au changement climatique (source : « Les entreprises et l'adaptation au changement climatique » par l'EPE et l'ONERC)

Le risque climatique est de plus en plus traité par des questionnaires extra-financiers comme le Carbon Disclosure Project. Si les entreprises sont souvent notées sur leur capacité à réduire leurs émissions de GES, elles seront certainement amenées à l'être aussi sur leur capacité à s'adapter au changement climatique.

Plusieurs entreprises, de différents secteurs, ont déjà pris en compte le risque climatique

et y ont développé de nouveaux outils ou de nouvelles stratégies.

Suez Environnement a déployé depuis 1992 un outil de prédiction et de télé-contrôle « RAMSES » sur la Communauté Urbaine de Bordeaux. Depuis, malgré quelques 300 évènements pluvieux importants, aucune inondation majeure n'a été enregistrée.

Saint Gobain a développé le programme « multi-confort » pour améliorer le confort et la performance environnementale des bâtiments. Avec son engagement CARE4 où l'objectif est de diviser par quatre les consommations énergétiques de son parc immobilier d'ici 2040, déjà 20 de ses bâtiments ont été certifié CARE4.

Quelles avancées ?



A un an de la conférence sur le climat « Paris Climat 2015 », de nombreuses résolutions ont été faites au cours de cette année. 66 acteurs assurantiels dont 6 français ont signé, au mois de mai, la déclaration de Genève pour la contribution à atténuer et à s'adapter au changement climatique en mobilisant les parties prenantes.

Lors du sommet sur le climat à New-York en septembre, l'assurance internationale s'est fixée trois buts : créer un mode de gestion des investissements « verts », doubler les investissements respectueux du climat de 42 à 84 Md\$ à fin 2015 et multiplier par dix le montant placé dans les investissements « verts » en 2020.

Fin octobre, l'Union Européenne a également déterminé trois objectifs : diminuer les émissions de GES d'au moins 40% d'ici à 2030, porter la part des énergies renouvelables à 27% du mix énergétique et réaliser 27% d'économie d'énergie.

Et plus récemment, le 12 novembre, la Chine et les Etats-Unis ont conclu un accord sur le climat. Les deux pays les plus pollueurs se sont engagés, d'une part pour la Chine à un pic des émissions de GES au plus tard en 2030 et d'autre part pour les Etats-Unis à une réduction de 26/28% des émissions d'ici 2025.

La prochaine conférence sur le climat aura lieu à Lima en décembre prochain. Rencontre décisive pour la préparation de « Paris Climat 2015 », les récents engagements de quelques pays feront-ils l'effet d'une prise de conscience collective ?

Les Etats seront-ils moins frileux à l'idée de mettre en place de réelles mesures de changement ? Le risque climatique et ses conséquences sont une grande problématique, à l'échelle internationale, qui demande la mobilisation de tous, des pouvoirs publics aux institutions financières en passant par l'ensemble des citoyens et des entreprises.

Notons que l'inaction représenterait un surcoût de 10% du PIB mondial pour les économies mondiales dû aux conséquences du changement climatique, dix fois plus qu'une mesure d'adaptation avec un surcoût de 1% seulement.

Marché de l'art

Jean DUBUFFET – L'insoumis

"Ensuite je deviens un artiste. Et puis j'expose au Salon. Et puis on m'enterre au Panthéon. Et puis on vend mes dessins 10 millions. Et puis je suis célèbre pour toute l'éternité."

Préhistoire



Jean DUBUFFET naît le 31 juillet 1901 au Havre et grandit dans une famille aisée de la bourgeoisie, établie dans le négoce de vin. Il est le premier théoricien d'un style d'art auquel il a donné le nom d' "art brut", des productions de marginaux ou de malades mentaux : peintures, sculptures, calligraphies, dont il reconnaît s'être lui-même vraiment inspiré.

Il fait ses premiers pas dans la vie artistique après avoir obtenu son baccalauréat de philosophie en 1918. Il s'inscrit alors à l'académie Julian de Paris où il constatera par lui-même être un autodidacte préférant apprendre seul. Après avoir effectué son service militaire, il retourne à Paris où il entre alors dans une période de grands doutes sur

son propre travail. Il s'envole donc pour Buenos Aires où il cessera de peindre pendant 8 ans.

« M'envahissait un doute sur mes vraies capacités. Mais pas seulement sur celles-ci. Sur des points plus fondamentaux. Sur le bien-fondé de l'activité d'artiste »

Son goût pour la peinture lui reviendra en Hollande en 1931 et se confirmera en 1937 après avoir épousé Emilie Carlu (Lili) qui lui redonne goût à la fête et à l'art.



Lili au corsage à carreaux – 1935

L'homme du commun

Dans les années 1940, on entre dans le vif du sujet ! Une vaste entreprise de déstabilisation de l'institution culturelle. L'homme du commun est érigé en figure emblématique, dans ses actions les

plus quotidiennes et triviales. Les notions conventionnelles de beauté ou du « bien dessiner » sont remises en question au profit d'un art qui serait "de notre vraie vie et de nos vraies humeurs, une émanation immédiate." Il expose pour la première fois à la galerie Drouin en 1944



Mouleuse de café – 1944

Célébration de la matière

Peu à peu sa peinture va évoluer, il va incorporer de nouveaux éléments comme le sable ou la terre. Sa célébrité viendra dans les années 1950. Il va accentuer sa recherche sur la peinture en continuant à y insérer de nouveaux matériaux comme le papier mâché ou le tampon Jex (composé de laine d'acier). Il commence également à réaliser des sculptures.



Le cheval cochon - 1960

L'Hourloupe

Ce cycle puise son origine dans les petits dessins réalisés machinalement par Dubuffet au stylo à bille alors qu'il discute au téléphone. Ces dessins, découpés puis posés sur un fond noir vont illustrer un petit livre en jargon intitulé "L'Hourloupe". Avec l'Hourloupe, Dubuffet remet en cause notre interprétation des réalités de ce monde.

« Un sentiment d'incertitude sur le bien-fondé de nos notions habituelles de plein et de vide, d'être ou de non-être, d'appartenance aux données réelles ou à des projections de l'imaginaire »

Le cycle de l'Hourloupe commence par des dessins et des peintures : prolifération cellulaire où chaque espace prend vie, participant du principe qu'il existe une continuité entre les objets, les lieux et les figures.



Mécanique musique - 1966

En 1966, il découvre le polystyrène qui va lui ouvrir de nouveaux horizons. Les peintures devenant reliefs, l'écriture de l'Hourloupe recouvre bientôt en "un

continuum indifférencié" d'immenses pans de murs qui, une fois assemblés, formeront le Cabinet logologique (1967-1969). Puis vient le désir d'entrer dans les images, de créer un espace mental où le spectateur ne serait plus devant mais dans l'image, intégré et confronté directement à l'écriture hourloupéenne l'obligeant ainsi à une réflexion sur l'imaginaire et la réalité. Les reliefs deviennent architectures. Les années suivantes seront presque entièrement occupées par le développement de ces travaux liés à l'architecture, nécessitant la mise en place d'une équipe d'assistants et de techniciens et la construction des grands ateliers dans le Val-de-Marne. L'année 1974 marque la fin du cycle de vie de l'Hourloupe avec les Paysages Castillans et les Sites Tricolores.

« Avec ces peintures prenait définitivement fin cette divagation de l'Hourloupe qui s'était prolongée pendant les douze années passées. Je m'étais longtemps complu à ce fantôme, mais j'aspirais maintenant à un retour sur une terre plus ferme »



Closerie Falbala – 1970 à 1976

Les dernières années

C'est avec de menus crayonnages, figures libres aux crayons de couleur et

au feutre, que Dubuffet confie le soin de traduire la rupture avec l'Hourloupe, cycle né lui-même de griboillages réalisés machinalement au téléphone. Comment ne pas remarquer ce constant besoin de l'artiste d'un retour à la table du dessinateur pour faire table rase et débiter une nouvelle aventure ?

D'autres dessins succèdent aux premiers, puis l'année 1975 sera entièrement consacrée à des peintures rapidement exécutées sur papier, destinées à être marouflées sur toile, faites en grand nombre (près de 300) et réparties en trois groupes distincts : Parachiffres, Mondanités et Lieux abrégés. A peine sorties de l'atelier, ces séries seront exposées au grand public grâce à l'amicale complicité de François Mathey, dirigeant le musée des Arts décoratifs. Depuis 1967, ce musée est devenu le dépositaire de ses œuvres. N'ayant jamais totalement abandonnée la technique de l'assemblage, Dubuffet y revient pour inaugurer de nouvelles compositions, d'un format imposant, faites à partir des Lieux abrégés. Les dernières années seront jalonnées de différentes séries, dessins ou peintures, parfaitement distinctes les unes des autres. Souffrant de douleurs vertébrales, c'est à sa table qu'il se tient désormais exclusivement.

Après l'imposante série Théâtres de mémoire, le peintre revient à des formats plus modestes, peignant à l'acrylique ou au

vinyle quasi exclusivement sur des feuilles de papier de dimensions 67 x 100 cm. Se succèdent ainsi les Partitions, Psycho-sites, Sites aléatoires jusqu'à l'ultime série de Non-lieux. Le 17 avril 1985, il dessine un dernier dessin aux crayons de couleur.

Jean Dubuffet meurt à son domicile parisien le 12 mai 1985.



L'égaré (Non-lieu H 105) – 1984

Sources : Ouvrage - DUBUFFET L'INSOUMIS Fonds Hélène & Edouard LECLERC

Actualités

La galerie Jean DUBUFFET, se situant dans le Musée des Arts décoratifs à Paris, a été fermée jusqu'à la mi-novembre 2014 en raison de l'exposition "Dubuffet, l'insoumis", Fonds Hélène et Edouard Leclerc pour la Culture de Landerneau ayant lieu du 22 juin au 2 novembre 2014.

FLASH'ART 11/11/2014

Une montre Patek Philippe vendue au prix record de 21,3 millions de dollars



Un record mondial a été établi ! Le 11 novembre dernier, la montre de poche "Graves" de Patek Philippe, clou des renommées enchères de Genève, a atteint un prix de vente impressionnant de 21,3 millions de dollars. En ajoutant la commission, l'acheteur jusqu'ici resté anonyme devra s'acquitter de 24 millions de dollars, montant dépassant de loin l'estimation initiale de 15 millions de dollars. Les quelques enchérisseurs se sont livrés bataille pendant une quinzaine de minutes avant le dénouement final.

FLASH'ART 17/11/2014

L'Assemblée renonce à assujettir les œuvres d'art à l'ISF



Le sujet, récurrent des projets de loi de finances, a été abordé pendant des années depuis la création de l'ISF en 1988 et a quasiment vu le jour dernièrement. Cependant, après de nombreux débats, les députés ont renoncé à assujettir les œuvres d'art à l'ISF dans le projet de budget 2015 alors qu'ils l'avaient pourtant fait en commission. Ce projet, porté par l'UDI a essuyé un rejet atteignant quasiment la majorité avec 18 voix contre 3 à l'Assemblée.

FLASH'ART 29/11/2014

Un collectionneur oublie une œuvre à un million d'euros dans un TGV

Le 14 novembre 2014, un train arrive en gare à Bellegarde-sur-Valserine, le collectionneur d'art Francesco Plateroni, voyageant avec son cartable noir, en descend, les mains vides ! L'homme n'a aucune idée de ce qu'il a pu faire de son sac. Perte habituelle ? nous direz-vous. Cela aurait été le cas si le sac n'avait pas contenu un précieux rouleau chinois de la dynastie Yuan estimé à plus d'un million d'euros. "Le banquet des immortels à la terrasse de Jade" devait être présenté à une fondation d'art parisienne. Le collectionneur abasourdi devrait néanmoins être rassuré du fait que le rouleau de peinture sur soie ne puisse se vendre sur le marché de l'art grâce à son tampon émis par le ministère de la culture

Actualités culturelles

Manifestations culturelles

Route du rhum



Source: routedurhum.com

Lancée le 2 novembre, la 10^{ème} édition de la Route du rhum a cette fois encore été un succès. Une foule énorme s'est en effet pressée sur le port de Saint Malo pour voir s'élancer les skippers en direction de Pointe-à-Pitre. La première journée d'intempéries fut dévastatrice pour plusieurs d'entre eux dont l'un des favoris Thomas Coville embarqué sur le Sodebo qui a percuté un cargo. Cela a donc redistribué les cartes et a permis à une nouvelle génération de faire ses preuves. Le grand vainqueur Loïc Peyron, 54 ans, n'était pas à son coup d'essai. Septième fois qu'il participait à cette course en ne faisant pas mieux que 5^{ème}, on le retrouve instaurant le nouveau record de 7 jours, 15 heures et 8 minutes ! On lui souhaite une bonne continuation. On retiendra

également le jeune skipper Paul Hignard, le benjamin de la course avec ses 19 ans, qui a mené une campagne de plusieurs mois pour se faire financer. Ce jeune homme plein d'ambition a d'ores et déjà prévenu qu'on le retrouverait à la Transat Jacques Fabre et au Vendée Globe 2020. Affaire à suivre...

Marché de Noël



Source: alofamille.fr

Le 21 novembre s'est ouvert le marché de Noël nantais sur la place Royale et la place du Commerce. 120 exposants vous proposent leurs savoir-faire : bijoux, artisanat, biscuiterie, vin chaud... Tout le monde y trouvera son bonheur, petit et grand ! La ville propose cette année aux plus jeunes des séances maquillage, des photos avec Saint Nicolas et des ateliers, de quoi illuminer l'esprit de Noël. Ouvert du lundi au dimanche, de 10h à 20h.

Exposition : Quel monde à venir ?



Situé au Passage Sainte Croix à Nantes, cette exposition tend à nous révéler le monde de demain à travers l'imagination des artistes : photos, sculptures, tableaux... Tous les ingrédients sont réunis pour nous faire rêver et réfléchir sur le monde de demain. Profitez-en ! L'exposition dure jusqu'au 27 septembre, et en plus c'est gratuit !

Une aquarelle de l'édition originale de 1943 du Petit Prince signée par Saint Exupéry mise aux enchères chez Artcurial à Paris. L'œuvre est actuellement valorisée à 400.000€.

Ce conte traduit en plus de 270 langues a été écoplé à 145 millions d'exemplaires sur la planète.

Les 18^{ème} trophées de la Gestion de Patrimoine



Ce concours axé autour de trois catégories (banques-assurances-établissements financiers) est accessible aux professionnels ou diplômés de la Gestion de Patrimoine. Les épreuves se déroulent en deux parties : un QCM pluridisciplinaires et un grand oral sur un cas pratique. Un lauréat se voit récompensé d'un trophée et de belles donations lors d'une soirée parisienne. Ce prix constitue une première certification et une reconnaissance de la valeur ajoutée du conseil et est plébiscité dans le secteur. Le lauréat 2014 est Damien Cornu, travaillant chez ACMN Vie : « *Je souhaitais me confronter à des problématiques que je ne vois pas tous les jours* ». Nous félicitons les candidats de ce concours qui ont été, cette année encore, plus nombreux à participer.

Musique

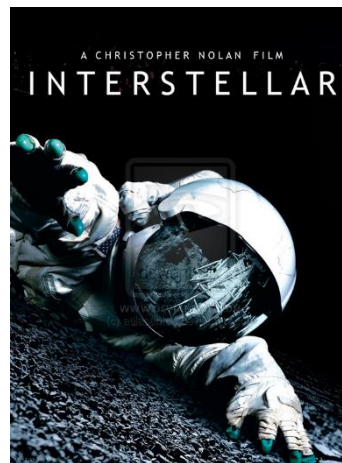
« The Endless River »

Ce nouvel album des Pink Floyds traverse le temps pour le plus grand plaisir de ces fans. Le groupe n'est plus depuis la disparition de deux de ces membres, c'est donc un hommage posthume que

nous offre ce mois-ci cet album. Même si bien sûr il n'y aura pas d'autres albums ou de tournées mondiales, c'est une jolie manière de clore le chapitre de ce mythe du rock que sont les Pink Floyds.

Cinéma : les films du mois

« Interstellar »



Source: allociné.fr

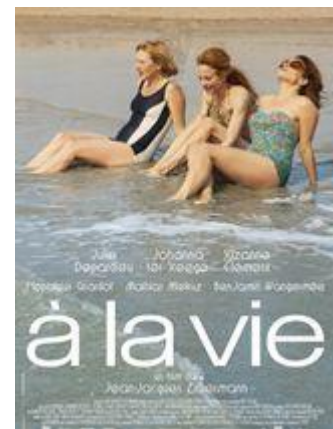
Sorti le 05 novembre, le dernier film de Christopher Nolan déchaîne les foules. Nous sommes quelques années dans le futur et l'agriculteur Cooper, interprété par Matthew McConaughey, se retrouve investi de la mission de sauver le monde, transformé en une planète irrespirable et incultivable. Maître du genre, Christopher Nolan nous entraîne dans une suite d'effets spéciaux maîtrisés ainsi qu'une bande son très bien adaptée. Ce qu'il en ressort néanmoins est le fait que les avis soient partagés. « Génial » pour les uns, « Incompréhensible » pour

les autres, ce film est la suite d'un nouveau genre que nous propose le cinéma depuis quelques années. Science-fiction mêlant la beauté de l'image et des séquences sans sens primaire utile à la bonne compréhension du film. Nous le recommandons aux cinéastes amateurs de « Gravity », « Lucy » et « Matrix ». A éviter pour les personnes aux goûts plus « terre-à-terre ».

A ne pas louper !

Sortie de la première bande annonce de Star Wars Episode VII – film produit par les studios Disney - le 28 novembre pour le plus grand plaisir des fans. Il ne reste plus qu'à attendre décembre 2015...

A la Vie



Source: allociné.fr

Sorti le 26 novembre, ce film de Jean-Jacques Zillbermann est un vrai bijou. En 1960, trois femmes -

dont Julie Depardieu - qui se sont rencontrées à Auschwitz se retrouvent à Berck-plage pour une semaine de rires, de chansons, de souvenirs... Cette parenthèse de vie mélange la jeunesse d'une génération sacrifiée ainsi qu'un retour émouvant sur cette période des camps. Un très beau film à voir et qui vous redonne le sourire !

Littérature : le livre du mois

Charlotte



Créé en 1926 à l'origine par des critiques littéraires et des journalistes en attendant le prix Goncourt, le prix Renaudot est très attendu par la presse. Il a été décerné cette année à David Foenkinos pour son livre « Charlotte ». On retrace le destin de cette jeune femme de 26 ans, assassinée à Auschwitz, de sa naissance au sein d'une famille bourgeoise à sa mort. L'originalité réside dans le fait que tout est écrit en repartant à la ligne. David Foenkinos nous explique :

« J'éprouvais la nécessité d'aller à la ligne pour respirer.

Alors j'ai compris qu'il fallait l'écrire ainsi. »

Ce livre est considéré comme l'un des best-sellers de la rentrée, vendu à plus de 54 100 exemplaires, il fait partie des meilleures ventes. Il a été également désigné par le prix Goncourt des lycéens le 18 novembre dernier.

Nous souhaitons rendre hommage à cette grande dame du polar qu'est P.D. James qui s'est éteinte le 27 novembre 2014 à son domicile londonien à l'âge de 94 ans.

Théâtre

« Les duels pour rire »



A ne pas louper ce mois-ci à la Compagnie du Café Théâtre à Nantes, la 8ème édition des duels pour rire ! Sous forme de concours, ce spectacle propose plusieurs sketches où les humoristes ont été sélectionnés dans toute la France pour s'affronter. Le passage en demi-finale puis en finale se fait par le vote du public comme on peut le voir dans certaines émissions télévisuelles.

Bon entraînement pour les candidats et réel moment de détente et de rigolade pour le public ! C'est un événement à ne pas louper puisqu'ils se produisent du 17 au 19 novembre. Que le meilleur gagne !

L'idée du mois : le bar Chatouille



Le concept canadien du bar à chats arrive à Nantes ! Développé par deux sœurs, ce bar devrait ouvrir début 2015. Le financement encore en cours est fondé sur une base participative puisque chacun peut y contribuer par le site kisskissbankbank.com. L'idée est que les clients puissent venir manger ou prendre un verre en compagnie des chats chatouilles. Surprenant ? En tout cas le concept a déjà fait ses preuves et c'est un succès en Europe. L'intérêt ? La ronronthérapie, il est de notoriété publique que les chats permettent de se détendre et de se reposer. De plus, cela permettra aux enfants et à leurs parents ne possédant pas d'animaux de compagnie de remédier à ce manque ! A suivre donc...

Interview

Sylvain de Chaumont

Avocat Fiscaliste

Oratio
avocats



- **Quel est votre parcours, les motivations qui vous ont amenées à choisir le métier d'avocat fiscaliste?**

Mon parcours étudiant est un peu atypique. Je suis entré à Dauphine après mon BAC. A la suite d'une licence de gestion assez généraliste, je me suis orienté vers une maîtrise spécialisée en finance et fiscalité, puis un DESS de fiscalité. Durant cette dernière année, j'ai découvert le métier d'avocat lors d'un stage chez Francis Lefebvre au service TVA.

A la fin de mon DESS, j'ai commencé la préparation du concours d'entrée à l'école d'avocat tout en enseignant la fiscalité en Licence pendant un an. Les enseignants et professionnels nous conseillaient de devenir avocat fiscaliste afin d'exercer un métier de fiscaliste plus épanouissant. En réalité, passer le diplôme d'avocat a plus été une nécessité qu'une vocation. Aujourd'hui quand je revois mes anciens camarades de promotion, peu sont devenus avocats,

beaucoup exercent aujourd'hui dans les services fiscaux d'entreprises.

Une fois diplômé, j'ai commencé à travailler sur Paris au service fiscal d'Ernst & Young pendant plus de trois ans. Ensuite, je me suis orienté vers un cabinet de proximité et j'ai choisi Oratio à Nantes.

- **Feriez-vous le même choix aujourd'hui étant donné le contexte actuel d'une fiscalité de plus en plus accrue ?**

Si c'était à refaire, je n'hésiterais pas et opterais pour le même choix de carrière. Cette profession est complète et le fait d'exercer son métier au quotidien aux côtés de dirigeants d'entreprises pour les conseiller est un réel plaisir. Je choisirais sûrement un parcours d'études en Droit plutôt que Gestion afin d'étoffer mon bagage en droit civil, commercial et constitutionnel en début de carrière.

Le choix d'un cabinet conseil de proximité serait aussi le même. Les consultations, conseils et interventions diverses pour nos clients sont en lien avec une réalité concrète du monde de l'entreprise. Suivre le développement d'un client, ses croissances externes et le conseiller pour des optimisations fiscales et juridiques est passionnant. De plus, la place de l'humain au sein de notre cabinet est essentielle.

Ce métier permet aussi d'avoir une carrière évolutive de par les expertises que l'on acquiert tout au long de notre carrière. Les avocats fiscalistes se spécialisent beaucoup désormais, en TVA, transmission... Nous remarquons aussi et de plus en plus que les parcours de beaucoup d'avocats fiscalistes sont le plus souvent atypiques.

- **Que ce soit sur des problématiques patrimoniales ou concernant la gestion de leur entreprise, comment les clients perçoivent-ils la fiscalité aujourd'hui ?**

En 2014, la fiscalité a beaucoup évolué. Cependant, il est difficile de dire s'il y a eu une accélération des changements au niveau fiscal. C'est une impression générale, mais pas que sur la fiscalité, le droit des affaires est aussi en pleine évolution.

Le principal changement depuis quelques années provient des lois de finances, en début de carrière, il y avait une loi de finances par an, désormais, on tourne à 2/3 lois de finances chaque année avec les lois rectificatives.

En ce qui concerne les problématiques de nos clients, elles sont très variables. C'est beaucoup de cas par cas. Certains conseils sont plus axés fiscal tandis que d'autres englobent toutes les problématiques de l'entreprise.

- **Aujourd'hui, nous entendons beaucoup parler de « pression fiscale », quel est votre ressenti ?**

La fiscalité dans son état premier avait comme seul objectif de collecter l'impôt afin de financer les dépenses publiques, c'était encore le cas il y a quelques années. Aujourd'hui la fiscalité a été instrumentalisée par la politique, elle sert désormais à guider et orienter les dépenses des ménages et des entreprises. Si la fiscalité évolue, c'est aussi car elle est utilisée à « toutes les sauces »... Notre société a dénaturé l'origine même de la fiscalité.

Les chefs d'entreprise qui viennent me voir perçoivent la fiscalité comme confiscatoire et l'assimile à une contrainte, une sanction dorénavant. Ils n'arrivent plus à rattacher le paiement de l'impôt à l'acte citoyen qu'il est dans sa nature première.

On en arrive même à voir des chefs d'entreprise aveuglés par la fiscalité, prêt à faire tout et n'importe quoi pour éviter de payer des impôts. Certaines personnes sont même prêtes à prendre des risques, faire des choses illégales et prendre des décisions irrationnelles. J'ai en tête plusieurs clients qui ont fait des erreurs stratégiques dans la gestion de leur entreprise ou de leur patrimoine uniquement pour réduire leur ISF. Actuellement l'impôt, quel qu'il soit est vraiment perçu comme la « bête noire » par la clientèle.

- **Comment percevez-vous le changement continu de la fiscalité et l'instabilité fiscale qui règne aujourd'hui ?**

La fiscalité ne cesse d'augmenter depuis longtemps. L'ensemble des prélèvements sociaux augmentent continuellement. La CSG touche toutes les sources de revenus quel que soit la fiscalité applicable, c'est indolore mais assez conséquent. (15,5% de PS).

Les gouvernements actuels n'utilisent que des solutions « court termistes » à propos de fiscalité, après avoir raccourci tous les délais de paie-

ment de l'impôt, leur seule issue est aujourd'hui de l'augmenter plutôt que de repenser totalement le système et le rendre plus efficace. Prenons par exemple l'ISF, s'y attaquer est aujourd'hui presque impossible, pourtant il est contraire à la définition même de l'impôt car non rentable mais il est devenu idéologique. La crise actuelle devrait amener à une réflexion gouvernementale sur l'impôt qui ne se ressent pas sur le terrain. Le système est devenu trop compliqué et a perdu en pertinence, une réforme de fond sur le code général des impôts serait la bienvenue.

- **Votre métier de fiscaliste et plus généralement d'avocat est-il amené à évoluer avec les différentes lois de Finance ainsi que la dérèglementation ?**

La difficulté du métier de fiscaliste de nos jours réside dans le fait que les évolutions rapides et imprévisibles de la fiscalité ne nous permettent pas de garantir au client qu'une décision prise aujourd'hui sera pertinente demain. De

plus l'évolution des nouvelles technologies, change considérablement notre façon de travailler. La profession se digitalise, avant nos recherches se cantonnaient aux documents papiers, maintenant on complète nos études en « googlisant » des termes. Mais pour les clients aussi l'accès à l'information se facilite. Certains arrivent aux rendez-vous en apportant déjà des réponses, et ils sont de plus en plus exigeant sur les délais (réponses au mail et parfois même au SMS), l'immédiateté se généralise.

Pour ce qui est de la dérèglementation, elle ne perturbe que très peu le métier de conseil en lui-même. Ce sont même des évolutions nécessaires et bénéfiques pour nos professions, et puis le secteur est déjà très concurrentiel donc nous sommes prêts (Experts-comptables, CGP, Banques...). Dans le monde actuel, il est primordial de rester en mouvement et de s'adapter.

- **Le mot de la fin ?**

Evolution.

Agenda IEMN-IAE

Election du nouveau directeur de l'IEMN-IAE



Le 24 novembre, Nicolas ANTHEAUME a été élu directeur de l'IEMN-IAE, succédant ainsi à Yves PERRAUDEAU. Spécialisé dans la comptabilité environnementale et management environnemental, il débuta sa carrière au sein de l'Université de Nantes en 1998. Nommé vice-doyen de la Faculté des sciences économiques et de gestion, puis directeur des études à la Faculté de gestion et systèmes d'information de l'Université Française d'Égypte, M. ANTHEAUME est le directeur du Centre de Management International Franco-Chinois depuis 2 ans. Son mandat de 5 ans débutera dès janvier 2015.

4^{ème} édition des Têtes de l'emploi

Le 13 novembre, s'est déroulé le 4^{ème} forum destiné aux étudiants et jeunes diplômés de l'Université de Nantes. Dans le cadre d'offres de stage ou d'emploi, plus d'une cinquantaine d'entreprises de secteurs d'activités différents (industrie, service, agro-alimentaire,...) était présente. En plus des différents stands, des ateliers et espaces conseils ont été prévus pour la préparation aux entretiens. Une aubaine qu'il ne fallait manquer!

Créativ Day met en avant l'innovation

Créativ', service de l'université participe au développement de l'entrepreneuriat. Ainsi, pour la seconde année, le Créativ Day a eu lieu le 14 novembre. Des sessions de créativité ont été proposées suivies d'ateliers « business model » et « pitch » pour mettre en relation idée innovante et contexte économique. Les différents projets étaient présentés en fin de journée afin de distinguer ceux faisant preuve de plus d'innovation.

La semaine université-entreprises

L'IEMN-IAE a accueilli cette 3^{ème} édition, permettant aux entreprises de découvrir les solutions que peuvent apporter l'Université de Nantes en matière d'innovation, de formation ou de recrutement. Ainsi, du 13 au 18 novembre, plusieurs présentations de filières ont eu lieu, telles que santé-biotechnologies, pêche, mer, littoral, agro-alimentaire et végétal,... Une semaine pour découvrir le savoir-faire de l'Université.

Prix du meilleur mémoire de Master 2



Avec le soutien de la Chaire Finance BPCE, c'est la première année que cette récompense est mise en place. Créée en février 2011, elle a pour but de renforcer les liens entre l'Université de Nantes et la profession bancaire. Ainsi, deux dotations de 500€, sont prévues pour deux mémoires de Master 2 sur les thèmes de la gestion de patrimoine et de la gestion des risques. Pour cette année, les mémoires doivent être adressés avant le 15 décembre 2014. Le comité de pilotage de la Chaire sélectionnera les deux mémoires pour une remise des prix prévue les 29 janvier et 3 février. Nous souhaitons bonne chance aux participants et nous donnons rendez-vous l'année prochaine !

Bibliographie

Partie I Actualités

Economie et Finance

Marchés Financiers

Source : Banque Arkéa

Une loi pour tous... les problèmes

Loi Macron : 107 articles pour libérer la croissance.

Marie Visot, 24/11/2014

<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2014/11/24/20002-20141124ARTFIG00126-loi-macron-107-articles-pour-liberer-la-croissance.php>

Notaires, prud'hommes, épargne salariale... ce que Macron veut changer.

Marie Visot 17/11/2014

<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2014/11/17/20002-20141117ARTFIG00379-le-projet-de-loi-macron-pourrait-bien-liberaliser-plusieurs-pans-de-l-economie.php>

À quoi joue Emmanuel Macron ?

Olivier Bost, 25/11/2014

<http://www.franceinfo.fr/emission/l-edito-politique/2014-2015/25-11-2014-18-15>

Super Mario veut faire plus :

BCE : Mario Draghi pense tout haut à des rachats de titres souverains.

Jean Philippe Lacour, 17/11/2014

<http://www.lesechos.fr/monde/europe/0203944155587-bce-mario-draghi-pense-tout-haut-a-des-rachats-de-titres-souverains-1065197.php>

Luc Coene, gouverneur de la BCE, en faveur de l'achat d'obligations d'Etat.

Challenges, 07/11/2014

<http://www.challenges.fr/economie/20141107.CHA0012/luc-coene-gouverneur-de-la-bce-en-faveur-de-l-achat-d-obligations-d-etat.html>

La BCE décidée à injecter 1000 milliards d'euros de liquidités supplémentaires.

Alexandrine Bouilhet, 06/11/2014

<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2014/11/06/20002-20141106ARTFIG00458-la-bce-decidee-a-injecter-1000milliards-d-euros-de-liquidites-supplementaires.php>

La BCE ouvre la porte à de nouvelles mesures de soutien à l'économie européenne.

Le Monde, AFP, 06/11/2014

http://www.lemonde.fr/economie/article/2014/11/06/mario-draghi-bce-ouvre-la-porte-a-de-nouvelles-mesures-de-soutien-a-l-economie-europeenne_4519725_3234.html

Plan Junker :

Un plan de 315 milliards d'euros pour relancer l'investissement en Europe.

Le Monde Economie, Cécile Ducourtieux 25/11/2014

http://www.lemonde.fr/europe/article/2014/11/25/le-pari-de-juncker-pour-relancer-l-investissement-en-europe_4529271_3214.html

Un fonds de 315 milliards d'euros pour relancer l'Europe.

Jean Jacques Mevel, 28/11/2014

<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2014/11/26/20002-20141126ARTFIG00009-juncker-devoile-son-plan-a-315milliards-d-euros.php>

Jean-Claude Juncker présente son plan d'investissement de 315 milliards.

Le Point, 26/11/2014

http://www.lepoint.fr/economie/jean-claude-juncker-multiplie-les-milliards-25-11-2014-1884476_28.php

Le Beaujolais Nouveau :

Le Beaujolais nouveau garde des couleurs à l'exportation.

Agnieszka Kumor, 20/11/2014

<http://www.rfi.fr/economie/20141119-france-vins-spiritueux-beaujolais-nouveau-garde-couleurs-exportation/>

2.000 tonnes de Beaujolais nouveau ont atterri en Chine et au Japon.

LA Tribune, 21/11/2014

<http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/agroalimentaire-biens-de-consommation-luxe/20141121trib54f1b1082/2-000-tonnes-de-beaujolais-nouveau-ont-atterri-en-chine-et-au-japon.html>

Pourquoi le beaujolais nouveau a-t-il un goût de fruits ?

Guillaume Huault-Dupuy, 20/11/2014

http://lifestyle.boursorama.com/article/pourquoi-le-beaujolais-nouveau-a-t-il-un-gout-de-fruits_a1303/1

L'Asie a toujours aussi soif de Beaujolais nouveau.

Le Parisien, 21/11/2014

<http://www.leparisien.fr/economie/l-asie-a-toujours-aussi-soif-de-beaujolais-nouveau-21-11-2014-4310713.php#xtref=https%3A%2F%2Fwww.google.fr%2F>

Le Rouble ne vaut plus un Kopeck :

Le rouble à des plus bas records après la réunion de l'Opep.

Reuters, 21/11/2014

<http://bourse.lesechos.fr/forex/infos-et-analyses/le-rouble-a-des-plus-bas-records-apres-la-reunion-de-l-opep-1016233.php>

Russie: la dégringolade du rouble s'accélère.

L'expansion, 30/11/2014

http://www.lexpress.fr/actualite/monde/europe/russie-la-degringolade-du-rouble-s-accelere_1627916.html

La banque centrale russe n'interviendra plus pour soutenir le rouble

Challenges, 10/11/2014

<http://www.challenges.fr/monde/20141110.CHA0040/la-banque-centrale-russe-n-interviendra-plus-pour-soutenir-le-rouble.html>

Actualités Internationales

La quatrième récession du Japon depuis 2008.

Le Figaro avec AFP, 17/11/2014

<http://www.lefigaro.fr/flash-eco/2014/11/17/97002-20141117FILWWW00018-le-japon-replonge-dans-la-recession.php>

Xiaomi - le troisième vendeur de smartphones au monde.

Matthieu Lamelot 17/11/2014

<http://www.tomshardware.fr/articles/xiaomi-top3,1-54764.html>

Pour la première fois, le G20 s'engage sur le climat.

Claire Guélaud 17/11/2014

http://www.lemonde.fr/economiedominiale/article/2014/11/17/pour-la-premiere-fois-le-g20-s-engage-sur-le-climat_4524613_1656941.html

Bourse : Hong Kong et Shanghai auront accès aux marchés chinois.

Challenges, 17/11/2014

<http://www.challenges.fr/economie/20141117.CHA0298/bourse-hong-kong-et-shanghai-aurent-acces-aux-marches-chinois.html>

Gestion de Patrimoine**Surtaxe sur les retraites chapeaux : vers une suppression de ces contrats ?**

GDF Suez : l'Etat désapprouve la retraite chapeau de M. Mestrallet, mais la valide.

Cédric Pietralunga, 11/11/2014

http://www.lemonde.fr/economie/article/2014/11/11/gdf-suez-l-etat-desapprouve-la-retraite-chapeau-de-m-mestrallet-mais-la-valide_4521559_3234.html

Faut-il supprimer les retraites-chapeau ?

Le Point, 17/11/2014

http://www.lepoint.fr/economie/faut-il-supprimer-les-retraites-chapeau-19-11-2014-1882737_28.php

Exaspéré par les polémiques, Macron veut supprimer les retraites-chapeau.

Guillaume Errard, 19/11/2014

<http://www.lefigaro.fr/societes/2014/11/18/20005-20141118ARTFIG00294-exaspere-par-les-polemiques-macron-veut-supprimer-les-retraites-chapeau.php>

Retraites chapeau: un régime qui ne concerne pas que les PDG.

Julien Marion, 19/11/2014

<http://bfmbusiness.bfmtv.com/emploi/retraites-chapeau-un-regime-qui-ne-concerne-pas-que-les-pdg-847440.html>

Emmanuel Macron veut supprimer les retraites chapeau.

AFP, 18/11/2014

<http://bfmbusiness.bfmtv.com/emploi/macron-veut-supprimer-les-retraites-chapeau-847317.html>

Modification du traitement fiscal des dividendes

Taxation des dividendes : le risque d'un retour de bâton.

Solveig Godeluck, 31/10/2014

http://www.lesechos.fr/journal20141031/lec1_france/0203901645426-taxation-des-dividendes-le-risque-dun-retour-de-baton-1059373.php

Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2015

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPreparation.do?idDocument=JORFDOLE000029555280&type=general&typeLoi=proj&legislature=14>

Assemblée nationale.

<http://www.assemblee-nationale.fr/14/cr/2014-2015/20150068.asp>

Nicolas Doze: Adoption d'un amendement sur les dividendes: un frein à la création d'emploi ?
Nicolas Doze, 29/10/2014

<http://bfmbusiness.bfmtv.com/mediaplayer/video/nicolas-doze-adoption-d-un-amendement-sur-les-dividendes-un-frein-a-la-creation-d-emploi-2910-341189.html>

Taxation des dividendes: l'exécutif veut le retrait de la mesure.

AFP, 30/10/2014

<http://bfmbusiness.bfmtv.com/france/taxation-des-dividendes-vers-la-suppression-de-la-mesure-843439.html>

Les retraites chapeau en 4 questions.

Vincent Collent, Laurence Boisseau et Maxime Amiot, 27/11/2013

<http://www.lesechos.fr/economie-france/conjoncture/0203152511857-retraite-chapeau-des-prelevements-tres-lourds-632834.php>

Quelle réforme pour les retraites chapeau?

Claire Planchard, 25/11/2014

<http://www.20minutes.fr/economie/1487783-20141125-reforme-retraites-chapeau>

Les changements dans l'immobilier français

Budget : loi de finances 2015

http://www.assemblee-nationale.fr/14/dossiers/loi_finances_2015.asp

Surtaxe sur les résidences secondaires : la liste complète des 1.150 villes concernées.

Les Echos, 12/11/2014

<http://www.lesechos.fr/economie-france/budget-fiscalite/0203930408506-surtaxe-sur-les-residences-secondaires-la-liste-complexe-des-1150-villes-concernees-1063486.php>

Qui sera concerné par la nouvelle taxe sur les résidences secondaires ?

Solène Cordier, 05/11/2014

http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2014/11/05/qui-beneficiera-de-la-nouvelle-taxe-sur-les-residences-secondaires_4518768_4355770.html

Vers une plus forte baisse de la rémunération des Fonds Euros

Assurance-vie: vers une baisse de la rémunération.

Challenges, 04/11/2014

<http://www.challenges.fr/patrimoine/20141104.CHA9788/assurance-vie-vers-une-baisse-de-la-remuneration.html>

Assurance-vie en euros : vers un rendement rabaisé à 2,2% en 2014 ?

Vincent Mignot, 03/11/2014

<http://www.cbanque.com/actu/48423/assurance-vie-en-euros-vers-un-rendement-rabaisse-a-2,2-en-2014>

Assurance vie : une forte baisse de la rémunération pèserait sur les profits du secteur –Fitch.

Zone Bourse, 13/11/2014

<http://www.zonebourse.com/actualite-bourse/Assurance-vie--une-forte-baisse-de-la-remuneration-peserait-sur-les-profits-du-secteur-Fitch--19387559/>

Assurance-vie : la chute des rendements va accélérer cette année.

Laurent Thevenin, 13/11/2014

http://www.lesechos.fr/journal20141112/lec2_finance_et_marches/0203927015263-assurance-vie-la-chute-des-rendements-va-accelerer-cette-annee-1063282.php

<http://www.leys.org/reglementation/Solvency/SII-Synthese-directive.pdf>

L'alternative au Fond Euros, Euro-Croissance et Vie-Génération

« Je crois au succès commercial de l'Eurocroissance mais je suis plus réservée quant à celui du Vie génération »

Nicolas Ducros, 30.10.2014

<http://www.agefiactifs.com/assurance-vie/article/je-crois-au-succes-commercial-de-leurocroissance-mais-je-suis-plus-reservee>

Contrats vie-génération, fonds euro-croissance : leurs atouts.

Henri Réau, 14/11/2014

<http://www.boursorama.com/actualites/contrats-vie-generation-fonds-euro-croissance--leurs-atouts-4fb56098c0481179219d900c28b7173c>

Assurance-vie : «Le fonds en euros reste l'un des placements sans risques les plus attractifs»

Danièle Guinot, 26/11/2014

<http://www.lefigaro.fr/placement/2014/11/26/05006-20141126ARTFIG00019-assurance-vie-le-fonds-en-euros-reste-l-un-des-placements-sans-risques-les-plus-attractifs.php>

Site Fonds EuroCroissance :

<http://www.fonds-eurocroissance.com/>

Gestion des risques

Absentéisme: risque insoluble?

L'absentéisme, grand oublié des directions générales

Elodie Chermann, 17.11.2014

http://www.lemonde.fr/emploi/article/2014/11/14/l-absenteisme-grand-oublie-des-directions-generales_4523890_1698637.html

Un absentéisme élevé en entreprise : quelles causes ? Quelles solutions ?

InfoRisque, 17/11/2014

<http://www.inforisque.info/actualite-du-risque/article-5262-2014-11-17-absenteisme-eleve-entreprise-queelles-causes-Quelles-solutions.html>

Article, SNCM :

« En dépôt de bilan, la SNCM joue son avenir »

Paul Molga, 5/11/2014

<http://www.lesechos.fr/industrie-services/tourisme-transport/0203912978746-en-depot-de-bilan-la-sncm-joue-son-avenir-1060972.php>

« France : La justice statuera sur l'avenir de la SNCM vendredi »

Jean-François Rosnoblet, 12/11/2014,

<http://bourse.lesechos.fr/infos-conseils-boursiers/infos-conseils-valeurs/infos/france-la-justice-statuera-sur-l-avenir-de-la-sncm-vendredi-1012708.php>

« La SNCM s'échoue au Tribunal de Commerce »

Paul Molga, 16/11/2014

<http://www.lesechos.fr/industrie-services/tourisme-transport/0203940629452-la-sncm-sechoue-au-tribunal-de-commerce-1064723.php>

« France : L'avenir de la SNCM se décidera vendredi »

Jean-François Rosnoble, 25/11/2014, Reuters

<http://fr.reuters.com/article/frEuroRpt/idFRL6N0TF2L920141125>

« La SNCM est en redressement judiciaire et attend un repreneur »

François Revilla, 28/11/2014, Reuters

<http://fr.reuters.com/article/topNews/idFRKCN0JCONS20141128>

« La compagnie maritime a été placée en redressement judiciaire ce vendredi 28 novembre »

Cédric Pietralunga, 28/11/2014

http://www.lemonde.fr/economie/article/2014/11/28/la-sncm-placee-en-redressement-judiciaire_4530915_3234.html

Poursuite de la saga Club Méditerranée : Pas de farniente pour Bonomi et Fosun

Le titre Club Med boosté par la nouvelle offre de Bonomi

AFP, 11/11/2014

<http://bfmbusiness.bfmtv.com/entreprise/opa-sur-le-club-med-bonomi-rencherit-845978.html>

La bataille pour le Club Med se poursuit

Françine Rivaud, 13/11/2014

<http://www.challenges.fr/entreprise/20141112.CHA0209/la-bataille-pour-le-club-med-se-poursuit.html>

CLUB MEDITERRANEE: Club Med-Bonomi place la barre à 23 euros pour l'emporter

Pascale Denis, 11/11/2014

<http://bourse.lesechos.fr/infos-conseils-boursiers/infos-conseils-valeurs/infos/club-med-bonomi-releve-son-offre-a-23-euros-par-action-1012416.php>

CLUB MEDITERRANEE : Club Med-Le marché parie sur une poursuite de la bataille

Dominique Rodriguez, 12/11/14

<http://bourse.lesechos.fr/infos-conseils-boursiers/infos-conseils-valeurs/infos/club-med-le-marche-parie-sur-une-poursuite-de-la-bataille-1012562.php>

CLUB MEDITERRANEE: Club Med-Fosun discute d'une surenchère avec le Brésilien Tanure.

Dominique Rodriguez, 21/11/14

<http://bourse.lesechos.fr/infos-conseils-boursiers/infos-conseils-valeurs/infos/club-med-fosun-discute-d-une-surenchere-avec-le-bresilien-tanure-1015002.php>

C'est la fête à la pompe !:

Le Brent, toujours plus bas, n'espère rien de l'Opep

Denis Lantoine, 27/11/14,

<http://bourse.lesechos.fr/infos-conseils-boursiers/actus-des-marches/infos-marches/le-brent-toujours-plus-bas-n-espere-rien-de-l-opep-1016070.php>

Le cyber-risque, une préoccupation dans l'ère du temps

Cyber-risques : les salariés ont toujours des comportements à risques (étude Hiscox)

Thomas Baume, 7/11/2014

<http://www.argusdelassurance.com/acteurs/cyber-risques-les-salaries-ont-toujours-des-comportements-a-risques-etude-hiscox.85513>

« La sécurité, dans le Top 3 des préoccupations des DSI »

Marie-Hélène Fagard, 10/11/2014

<http://business.lesechos.fr/directions-numeriques/0203908529181-la-securite-dans-le-top-3-des-preoccupations-des-dsi-105145.php>

Communiqué de presse « Bull et Gras Savoye signent un partenariat stratégique pour prévenir, gérer et assurer les cyber-risques" du 12/11/2014

<http://international.grassavoye.com/index.php/blog/entry/bull-et-gras-savoye-signent-un-partenariat-strategique-pour-prevenir-gerer-et-assurer-les-cyber-risques>

« Microsoft investit à son tour dans la cybersécurité en Israël »

Nathalie Hamou, 16/11/2014

<http://www.lesechos.fr/tech-medias/hightech/0203940678272-microsoft-investit-a-son-tour-dans-la-cybersecurite-en-israel-1064724.php>

« Bug informatique au CHU de Saint-Etienne »

Zoomdici, 12/11/2014

<http://www.zoomdici.fr/actualite/Bug-informatique-au-CHU-de-Saint-Etienne-id140043.html?#>

Brève GR, Inondations dans le Var :

« Inondations : l'état de catastrophe naturelle reconnue dans le Var »

Le Monde avec AFP, 29/11/2014

http://www.lemonde.fr/planete/article/2014/11/29/inondations-l-etat-de-catastrophe-naturelle-reconnu-dans-le-var_4531587_3244.html

« Inondations : désolation dans le Var devant un premier bilan particulièrement lourd »

L'indépendant, 28/11/2014

<http://www.lindependant.fr/2014/11/28/l-herault-place-en-vigilance-rouge-inondations-meteo-france,1961404.php>

Partie II : Dossiers

Une autre forme de Finance...

L'épargne solidaire, Nicolas Auffray, novembre 2008, mise à jour le 4 juin 2014

<http://www.cbanque.com/placement/epargne-solidaire.php>

Les labels ISR

<http://www.semaine-isr.fr/labels-isr/>

5 choses à savoir pour investir ou épargner solidaire

Laurence Valdés, 03/11/2014

<http://www.metronews.fr/conso/semaine-de-la-finance-solidaire-5-cles-pour-epargner-ou-investir-solidaire/mnkc!LaFNGfoVB8Yvl/>

30 événements pour la semaine de la finance solidaire du 3 au 10 novembre 2014, CCFD-Terre Solidaire

<http://ccfd-terresolidaire.org/infos/economie-solidaire/30-evenements-pour-la-4792>

Sanction record pour CNP Assurances

Déshérence : pourquoi CNP écope d'une amende record de 40 M€

L'argus de l'assurance, 03/11/2014

<http://www.argusdelassurance.com/acteurs/compagnies-bancassureurs/desherece-pourquoi-cnp-ecope-d-une-amende-record-de-40-m.85243>

Enquête préliminaire pour délit d'initié présumé à la BNP Paribas

Enquête préliminaire pour délit d'initié présumé à la BNP Paribas

Le Monde avec AFP, 18.11.2014

http://www.lemonde.fr/economie/article/2014/11/18/enquete-preliminaire-ouverte-pour-delit-d-initie-presume-a-la-bnp-paribas_4525491_3234.html

Dossier gestion des risques : le risque climatique

« Les entreprises et l'adaptation au changement climatique » d'avril 2014 par l'ONERC et l'EPE

[http://www.developpement-](http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/ONERC_publicationEpE_ONERC_avril2014_WEB.pdf)

[durable.gouv.fr/IMG/pdf/ONERC_publicationEpE_ONERC_avril2014_WEB.pdf](http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/ONERC_publicationEpE_ONERC_avril2014_WEB.pdf)

« Réchauffement climatique : le GIEC déclenche la sirène »

Joël Cossardeaux, 3/11/2014

<http://www.lesechos.fr/industrie-services/energie-environnement/0203906615325-des-efforts-ambitieux-de-reduction-de-gaz-a-effet-de-serre-auraient-peu-dimpact-sur-la-croissance-1059977.php>

« Changement climatique : quelles conséquences pour la France ? »

FFSA, 29/04/2009

http://www.ffsa.fr/sites/jcms/fn_53030/fr/changement-climatique-quelles-consequences-pour-la-france?cc=fn_7360

« Chine et Etats-Unis concluent un accord inédit sur le climat »

Le Monde avec AFP, 12/11/2014

http://www.lemonde.fr/planete/article/2014/11/12/chine-et-etats-unis-concluent-un-accord-inedit-sur-le-climat_4522109_3244.html

« Exposition des populations aux risques climatiques », 24 mars 2014 (mis à jour le 13 octobre 2014)

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Exposition-des-populations-aux.html>

Interview avec Stéphane HALLEGATTE du 28/09/2011, FFSA

http://www.ffsa.fr/sites/jcms/p2_613856/en/interview-avec-stephane-hallegatte-economiste-climatologue?cc=fn_7360

« Les assureurs présents au Sommet Mondial des Régions pour le climat » du 31/10/2014

http://www.ffsa.fr/sites/jcms/p1_1422822/fr/les-assureurs-presents-au-sommet-mondial-des-regions-pour-le-climat?cc=fn_7377

Enquête CLCV « Les consommateurs et leurs assurances », septembre 2012

<http://www.clcv.org/communiqués-de-presse/les-consommateurs-et-leurs-assurances.html>

« Des inondations qui pourraient être comparables à celles de juin 2010 »

L'argus de l'assurance, 08/11/2011

<http://www.argusdelassurance.com/a-la-une/inondations-des-pertes-qui-pourraient-etre-comparables-a-celles-de-juin-2010.52429>

Marché de l'art

Ouvrage - DUBUFFET L'INSOUMIS – Fonds Hélène & Edouard LECLERC

Actualités culturelles**Route du rhum**

Site de la Route du Rhum, disponible sur :

<http://www.routedurhum.com/>

Marché de Noël

Site du marché de Noël de Nantes, disponible sur :

<http://marchedenoelnantes.com/>

Exposition : Quel monde à venir ?

Cinéma, expo, spectacles, livres : la sélection du week-end, Les Echos Culture, 07/11/2014, disponible sur :

<http://www.lesechos.fr/week-end/culture/0203915313976-cinema-expo-spectacles-livres-la-selection-du-week-end-1062111.php?xDghbKDH3SxQhPsx.99>

Musique « The Endless River »

Cinéma, expo, spectacles, livres : la sélection du week-end, Les Echos Culture, 07/11/2014, disponible sur :

<http://www.lesechos.fr/week-end/culture/0203915313976-cinema-expo-spectacles-livres-la-selection-du-week-end-1062111.php?xDghbKDH3SxQhPsx.99>

Cinéma : les films du mois : « Interstellar » , « A la Vie »

Cinéma, expo, spectacles, livres : la sélection du week-end, Les Echos Culture, 07/11/2014, disponible sur :

<http://www.lesechos.fr/week-end/culture/0203915313976-cinema-expo-spectacles-livres-la-selection-du-week-end-1062111.php?xDghbKDH3SxQhPsx.99>

Source : Allociné

Littérature : le livre du mois**« Charlotte »**

Source : *yahoo.news*

Théâtre**« Les duels pour rire »**

Source : *metronews*

Source : <http://nantes.aujourd'hui.fr/etudiant>

Agenda IEMN-IAE :

Site internet de l'Université de Nantes, <http://www.univ-nantes.fr/>